

PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 21 DECEMBRE 2017

La séance est ouverte à 21 heures sous la présidence de Monsieur PERICARD, Maire, qui a régulièrement convoqué le Conseil Municipal le 14 décembre 2017.

Avant de commencer ce Conseil Municipal, dont l'ordre du jour est extrêmement dense, Monsieur le Maire demande aux rapporteurs, s'ils en sont d'accord, de ne pas lire l'exposé préalable mais d'en faire une synthèse en quelques phrases pour permettre d'accorder plus de temps aux échanges.

N° DE DOSSIER : 17 I 00 - NOMINATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Madame Karine LIBESKIND est désignée secrétaire de séance. Elle procède à l'appel des Conseillers Municipaux.

Étaient présents :

Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Monsieur BATTISTELLI, Madame MACE, Madame PEUGNET, Monsieur ROUSSEAU, Madame TEA, Monsieur JOLY, Madame CLECH, Monsieur PRIOUX, Monsieur PETROVIC, Madame ADAM, Monsieur COMBALAT, Madame de CIDRAC, Monsieur MIRABELLI, Monsieur MIGEON, Madame PEYRESAUBES, Monsieur JOUSSE, Madame LIBESKIND, Monsieur LEGUAY, Madame VANTHOURNOUT, Monsieur VILLEFAILLEAU, Madame ANDRE, Monsieur HAÏAT, Madame OLIVIN, Monsieur COUTANT, Madame CERIGHELLI*, Monsieur LAZARD, Madame GOMMIER, Monsieur DEGEORGE, Monsieur CAMASSES, Monsieur LEVEQUE, Madame SILLY, Monsieur ROUXEL

*Départ de Madame CERIGHELLI après le dossier 17 I 17

Avait donné procuration :

Madame AGUINET à Madame HABERT-DUPUIS
Madame NASRI à Monsieur JOUSSE
Madame MEUNIER à Madame ADAM
Madame DUMONT à Madame GOMMIER
Madame ROULY à Monsieur AUDURIER

Monsieur le Maire indique que l'ordre du jour appelle l'approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 16 novembre 2017.

Il demande s'il y a des observations sur ce procès-verbal.

Monsieur ROUXEL souhaite émettre une remarque. Monsieur le Maire lui a fait part – en page 7 – du fait que les tarifs en matière de stationnement de surface depuis 2010 lui seraient communiqués. A ce jour, cela n'a toujours pas été fait.

Monsieur le Maire en prend note.

En l'absence de remarque sur le procès-verbal, il considère celui-ci comme adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande ensuite s'il y a des observations concernant le compte-rendu des actes administratifs.

En l'absence de questions ou de commentaires sur les actes administratifs, il propose d'adopter ce compte-rendu et de passer au premier dossier de l'ordre du jour.

N° DE DOSSIER : 17 I 01 – MODIFICATION DES REPRESENTATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)

Monsieur le Maire indique qu'il est proposé de remplacer Madame de CIDRAC et Madame NASRI au sein du conseil d'administration du CCAS par Monsieur COUTANT et Madame PEUGNET.

La commission « Services à la population » a émis un avis favorable à l'unanimité.

Il soumet au vote cette délibération.

La délibération proposée est adoptée à l'unanimité, Madame DUMONT (procuration à Madame GOMMIER), Monsieur LAZARD, Madame GOMMIER, Monsieur DEGEORGE, Monsieur ROUXEL s'abstenant.

N° DE DOSSIER : 17 I 02 – CONVENTION DE REFACTURATION DU PASS LOCAL 2017-2018

Madame TEA indique qu'il s'agit d'une reconduction du Pass local pour l'année 2017-2018. Elle précise que ce dispositif permet aux seniors de circuler dans tout le centre de Saint-Germain-en-Laye et que la commission « Services à la population » a émis un avis favorable à la majorité.

Monsieur le Maire demande qui souhaite prendre la parole.

Madame SILLY rappelle que son groupe avait combattu la suppression de ce titre de transport l'année précédente. Sa pérennisation, même si elle ne concerne que les retraités les plus modestes, est une bonne nouvelle pour les quelque 250 bénéficiaires. Il semble néanmoins au groupe « Saint-Germain autrement » que les conditions d'éligibilité auraient pu être assouplies, en particulier pour les couples, l'objectif étant de proposer une alternative efficace à la tentation du véhicule individuel sur les courtes distances dans Saint-Germain-en-Laye.

En l'absence d'autre remarque, Monsieur le Maire soumet au vote cette délibération.

La délibération proposée est adoptée à l'unanimité, Monsieur CAMASSES, Monsieur LÉVÊQUE, Madame SILLY s'abstenant.

N° DE DOSSIER : 17 I 03 – NOUVEAU REGLEMENT D'ATTRIBUTION DE LA BOURSE « DEFI JEUNES »

Monsieur HAÏAT indique que depuis la création des projets jeunes, en 1998, la Ville a récompensé plus de 100 projets au niveau local, national et international. Il est proposé au Conseil Municipal une nouvelle version de cette initiative, appelée désormais « défi jeunes ». Ce défi permettra de récompenser trois projets, avec un premier prix à 1 000 euros, un deuxième à 850 euros et un troisième à 650 euros.

Monsieur HAÏAT ajoute que la commission « Services à la population » a émis un avis favorable à l'unanimité.

Monsieur le Maire observe que ce projet a été longuement débattu en commission et pense que les discussions ont permis d'aboutir à un texte de compromis qui semble satisfaire l'ensemble du Conseil Municipal.

Madame GOMMIER indique qu'elle y était favorable dès le départ avec la réserve que le terme « prix » ne lui semble pas du tout dans l'esprit d'une bourse pour un défi jeunes. Ce n'est pas une récompense, avant même qu'une action soit accomplie, et ce n'est pas non plus une loterie qui permettrait d'attribuer des lots. Elle a donc souhaité à deux reprises que l'on parle simplement d'aide ou de soutien au défi jeunes.

Néanmoins, son groupe votera pour maintenir ces subventions encourageantes avec si possible une restitution publique des réalisations.

Monsieur HAÏAT indique que ces restitutions sont prévues et précise qu'il y en aura d'ailleurs une en février sur les projets de l'année précédente.

Madame SILLY fait part, elle aussi, de l'attachement de son groupe à cette bourse qui encourage la capacité d'initiative, la responsabilisation et l'engagement des jeunes. Ses membres notent aussi avec satisfaction, dans ce toilettage du règlement, un abaissement de l'âge requis – 16 ans – pour candidater et l'impératif de restitution des projets menés. En revanche, ils sont plus réservés sur l'emploi du mot « défi » qui se substitue à celui de « projet », qui évoque davantage la compétition que l'engagement citoyen. Enfin, en plus du coup de pouce financier, ils suggèrent qu'une aide logistique ou un accompagnement méthodologique au montage de projet puisse être proposé aux jeunes qui candidatent.

Madame SILLY indique que bien entendu son groupe votera favorablement sur cette délibération.

Monsieur le Maire confirme qu'il s'agit d'un dispositif qui évolue et qui peut être réajusté d'année en année. Il a fait l'objet de discussions importantes et c'est selon lui aussi le rôle des commissions de permettre d'amender, y compris au sein de la majorité, et de discuter. Il pense qu'un état des lieux sera fait à la fin de l'année et fait confiance à Monsieur HAÏAT pour revenir vers chacun en commission pour peut-être réajuster une nouvelle fois ce dispositif s'il en était besoin.

Il met aux voix cette délibération.

La délibération proposée est adoptée à l'unanimité.

N° DE DOSSIER : 17 I 04 – ACTUALISATION DES PÉRIMÈTRES SCOLAIRES

Madame HABERT-DUPUIS rappelle que, la dernière actualisation des périmètres scolaires de la Ville datant de 2010, il était nécessaire, sept ans après, de procéder à quelques ajustements pour tenir compte tant des projets urbains et des opérations de restructuration prévues dans les groupes scolaires de la Ville que des évolutions au sein des différentes tranches d'âge et secteurs scolaires.

Il est en effet noté une légère baisse des maternelles au profit des élémentaires, avec des effectifs particulièrement tendus dans les écoles des quartiers sud.

Quatre modifications sont donc proposées :

- basculer les numéros impairs de la rue Priolet, qui jusqu'à présent étaient reliés au secteur Ampère, vers le groupe scolaire Passy ;
- intégrer la rue Ducastel, jusqu'à présent reliée à Bonnenfant, au secteur Ecuyers-Alsace ;
- réaffecter le périmètre de plusieurs rues (qui apparaissent sur la diapositive projetée) au groupe scolaire Giraud Teulon dont les effectifs sont en baisse depuis trois ans, ce qui

permettra de libérer un peu de place à Bonnenfant, où aura lieu une opération de restructuration ;

- enfin, il est proposé de transférer l'ensemble de l'école maternelle Frontenac sur la nouvelle maternelle Marie Curie. Les parents d'élèves ont pu la visiter au début du mois et y sont très favorables.

Cette nouvelle sectorisation prendrait effet pour la rentrée 2018. Madame HABERT-DUPUIS précise que la commission « Services à la population » a émis un avis favorable à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations.

Madame GOMMIER indique qu'après réflexion, discussion et de bonnes explications, son groupe votera favorablement, d'autant qu'il est indiqué dans la délibération que ces modifications s'appliqueront aux enfants débutant un cycle de maternelle ou d'élémentaire et que les enfants en cours de cycle ne seront pas concernés. Il s'agit selon elle d'une disposition extrêmement importante qu'elle n'avait pas vue initialement.

En l'absence d'autre demande d'intervention, Monsieur le Maire soumet au vote la délibération.

La délibération proposée est adoptée à l'unanimité.

N° DE DOSSIER : 17 I 05 – CONVENTION POUR L'INSTALLATION, LA GESTION ET L'ENTRETIEN DE LIGNES DE COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES A TRES HAUT DEBIT EN FIBRE OPTIQUE DANS LES BÂTIMENTS DE LA VILLE

Monsieur HAÏAT rappelle que la Ville possède son propre réseau de fibre optique permettant de relier ses principaux bâtiments entre eux. Pour les bâtiments pour lesquels le coût de raccordement au réseau de la Ville est élevé ainsi que pour les bâtiments dans lesquels une connexion internet à très haut débit indépendante du réseau de la ville peut être utile, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec la société Orange la convention d'installation, de gestion, et d'entretien des lignes de communications électroniques à très haut débit en fibre optique.

Monsieur HAÏAT précise que la commission « Cadre de vie » a émis un avis favorable à l'unanimité.

Monsieur le Maire rappelle qu'Orange est l'installateur mais non le distributeur.

Monsieur CAMASSES souligne que ce sujet a fait l'objet d'une discussion lors de la commission et qu'a été mis en évidence le manque de cohérence entre la présentation qui est faite au niveau de la délibération et le contenu de la convention proposée par l'opérateur. Il précise qu'il a fait entre-temps une demande d'explication sur les éléments complémentaires et que le retour d'information n'a pas davantage convaincu les membres de son groupe. Ceux-ci invitent par conséquent Monsieur le Maire à être vigilant lorsqu'il s'agira pour lui d'apposer sa signature au bas de la convention.

Monsieur le Maire assure qu'il est par déformation professionnelle toujours très vigilant lorsqu'il signe quelque chose et que tout d'abord il relira attentivement.

Monsieur CAMASSES lui suggère de lire aussi l'écrit qu'il a envoyé à la présidente de la commission.

Monsieur le Maire demande à Monsieur AUDURIER s'il a des observations particulières.

Monsieur AUDURIER répond que c'est effectivement une convention type qu'Orange utilise pour les particuliers et les petits professionnels, ce qui n'est pas le cas de la Ville de Saint-Germain-en-Laye mais qu'il n'a pas vu dans cette convention de problème juridique particulier qui concernerait la collectivité.

Il précise à cette occasion que l'installation de la fibre sur la ville va être terminée fin 2018 et que l'installation des armoires nécessaires pour cela va commencer au premier trimestre de cette année.

Monsieur LAZARD rejoint les propos de Monsieur CAMASSES, son groupe ayant eu au cours de la commission la même lecture que celui de Monsieur CAMASSES. Il considère qu'il y a une ambiguïté sur le circuit mis en place par la Ville, sur lequel va se greffer le circuit « Orange », et que l'on ne sait pas si la fibre appartenant à la Ville va être absorbée par Orange ou si les deux vont rester séparés.

Monsieur AUDURIER assure que ce sont deux circuits complètement différents et autonomes. Il y a un circuit propre de la Ville qui sert à relier ses centres névralgiques, c'est-à-dire l'hôtel de ville, le centre administratif, le centre de télésurveillance, qui nécessitent des très gros débits. Subsistent quelques bâtiments isolés pour lesquels l'extension du réseau actuel aurait coûté beaucoup trop cher pour les besoins nécessaires. Le réseau qu'Orange déploie gratuitement dans toute la ville aujourd'hui paraît beaucoup plus intéressant pour les besoins actuels de ces établissements et bâtiments. Cela changera peut-être dans une dizaine d'années mais en l'état actuel des choses, certaines crèches ou écoles n'ont pas des besoins suffisants pour justifier une fibre dédiée de la Ville telle qu'elle a été installée entre les centres principaux de travail de la municipalité.

Monsieur SOLIGNAC indique pour compléter que c'est aussi le réseau municipal qui est utilisé pour les caméras de vidéo protection, ce qui évite de payer des redevances. Il est néanmoins évident qu'un bâtiment tel que le théâtre, qui pour l'instant n'est pas relié à la fibre, devrait l'être.

Monsieur le Maire soumet au vote la délibération proposée.

La délibération est adoptée à l'unanimité, Madame DUMONT (procuration à Madame GOMMIER), Monsieur LAZARD, Madame GOMMIER, Monsieur DEGEORGE, Monsieur CAMASSES, Monsieur LÉVÊQUE, Madame SILLY s'abstenant.

N° DE DOSSIER : 17 I 06 – SCHÉMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT – PROGRAMMATION DE TRAVAUX 2018 ET DEMANDE DE SUBVENTIONS

Monsieur MIRABELLI rappelle que cette délibération a pour but de permettre à Monsieur le Maire de solliciter les subventions nécessaires à la Ville pour financer une partie de ses travaux d'assainissement.

Il précise qu'avec le projet de délibération figure un prévisionnel des travaux envisagés sur l'année 2018 avec le nom des rues et les linéaires qui totalisent à peu près 2 200 m.

Monsieur le Maire souligne que l'assainissement n'est pas très simple, et montre à l'écran un petit schéma réalisé par les services municipaux, qui permet de comprendre les trois réseaux différents.

Monsieur MIRABELLI indique qu'il s'agit de trois responsabilités différentes. La Ville doit avoir un réseau entretenu et assurer la collecte. Le Syndicat intercommunal d'assainissement (SIA), ensuite, transporte les eaux usées. Le troisième intervenant dans le circuit, le SIAAP, gère pour sa part à Achères l'épuration de ces eaux usées. Il y a donc trois entités différentes et trois types de responsabilités différentes sur un réseau qui, lui, est unitaire puisque les eaux pluviales et les eaux usées s'y mélangent.

Monsieur le Maire précise que lorsque l'on parle de schéma directeur de travaux ou du budget d'assainissement, cela ne concerne donc pas l'intégralité du réseau.

Monsieur MIRABELLI indique enfin que la commission « Cadre de vie » a rendu un avis favorable à l'unanimité.

En l'absence de questions, Monsieur le Maire soumet au vote cette délibération.

La délibération proposée est adoptée à l'unanimité.

N° DE DOSSIER : 17 I 07 – REDEVANCE ASSAINISSEMENT 2018

Monsieur MIRABELLI rappelle que cette redevance est réévaluée à peu près tous les deux ans. Il souligne que l'augmentation est un peu plus forte que les années précédentes en raison du retard pris dans l'assainissement et du programme de travaux à réaliser.

Il précise que la redevance d'assainissement à Saint-Germain-en-Laye reste malgré tout, par rapport aux communes environnantes, dans une fourchette plutôt basse avec un prix tout à fait raisonnable, même si l'augmentation, qui est nécessaire, peut paraître un peu élevée.

Les commissions « Ressources » et « Cadre de vie » ont émis un avis favorable à l'unanimité.

Monsieur le Maire indique que l'examen du budget d'assainissement, ensuite, permettra de constater qu'il est assez conséquent. La redevance passe de 0,20 à 0,30 centimes par mètre cube. À titre d'illustration, il précise que dans une facture d'eau, incluant la redevance eau et assainissement, le prix par mètre cube était en 2017 de 3,17 euros et qu'il sera désormais de 3,28 euros.

En l'absence de demande d'intervention, il soumet au vote la délibération proposée.

La délibération est adoptée à l'unanimité, Madame DUMONT (procuration à Madame GOMMIER), Monsieur LAZARD, Madame GOMMIER, Monsieur DEGEORGE s'abstenant.

N° DE DOSSIER : 17 I 08 – INTEGRATION DE L'AVENUE DE WINCHESTER ET DE LA CONTRE-ALLEE DES AQUEDUCS DE RETZ DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL ET RETRAIT D'UNE PARTIE DE LA RUE BASTIAT

Madame PEUGNET rappelle que chaque année, la Préfecture des Yvelines interroge les communes afin de connaître pour chacune la longueur de voirie publique communale ouverte à la circulation automobile. Ce relevé sert au calcul de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) de l'année suivante.

Pour 2017, la Ville de Saint-Germain-en-Laye a déclaré les nouvelles voies créées dans le cadre de l'éco-quartier de la Lisière Pereire. Il s'agit notamment de l'avenue de Winchester et de la contre-allée des Aqueducs de Retz. Par ailleurs, la rue Bastiat a perdu un peu de linéaire correspondant à un tronçon qui desservait l'ancienne déchetterie.

La nouvelle longueur totale de voirie communale ouverte à la circulation automobile est de 72,105 km, soit environ 800 m de plus que l'année précédente. Il est proposé au Conseil Municipal d'intégrer ce changement et de déclarer cette nouvelle longueur de voie.

Madame PEUGNET précise que la commission « Cadre de vie » a rendu un avis favorable à l'unanimité.

En l'absence de demande d'intervention, Monsieur le Maire soumet au vote cette délibération.

La délibération proposée est adoptée à l'unanimité, Madame DUMONT (procuration à Madame GOMMIER), Monsieur LAZARD, Madame GOMMIER, Monsieur DEGEORGE s'abstenant.

N° DE DOSSIER : 17 I 09 – DEPENALISATION DU CONTRÔLE DU STATIONNEMENT PAYANT – CONVENTION DE MANDAT

Monsieur AUDURIER indique qu'il s'agit d'une adaptation juridique à une pratique qui existe déjà. Aujourd'hui, les recettes des horodateurs sont collectées dans le cadre d'une régie de recettes, ce qui suppose la désignation d'un régisseur, personne physique responsable individuellement et personnellement, qui doit prendre une assurance et qui doit être agréée. Il s'agit donc d'un processus assez lourd alors que dans le cadre de la nouvelle loi sur la dépenalisation du stationnement, le droit de stationnement devient une redevance. Il est donc possible de passer une convention de mandat qui permet à la société à qui cette tâche est confiée de collecter l'argent et de le verser à la trésorerie.

Les flux financiers ne changent pas et c'est simplement l'enveloppe juridique de cette prestation de collecte et de reversement des sommes à la trésorerie principale qui se traduit par cette convention de mandat entre la société prestataire et la collectivité au lieu de la régie de recettes existant auparavant.

Monsieur AUDURIER précise que la commission « Ressources » a émis un avis favorable à l'unanimité sur cette convention.

Il ajoute qu'il s'agit normalement de la dernière délibération sur ce sujet, sauf si la CCSP, qui est l'organe suprême qui tranchera sur les FPS, demande ultérieurement une convention, ce qui n'est pas le cas pour le moment.

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions sur ce dossier.

Monsieur LAZARD rappelle que la société Indigo a été choisie après qu'elle soit passée en commission d'appel d'offres, le 21 juillet. On sait que sur trois ans cela va coûter à la Ville à peu près 900 000 euros hors taxes et que sont prévus environ 1,4 million d'euros en recettes.

Monsieur SOLIGNAC précise que ce montant de 1,4 million d'euros correspond à ce qui est inscrit dans le budget pour 2018 mais qu'il concerne le stationnement de surface et le FPS.

Monsieur LAZARD explique qu'il était un peu gêné que cela passe en commission d'appel d'offres, que l'on choisisse quelqu'un et que l'on soumette ensuite un règlement au Conseil Municipal. C'est la raison pour laquelle son groupe va s'abstenir.

Monsieur le Maire répond que la Ville n'a pas eu le choix et qu'il s'agit de l'application du dispositif législatif.

Monsieur LAZARD précise qu'il aurait souhaité que le Conseil Municipal soit informé au moment de la passation du marché.

Monsieur le Maire observe que le Conseil Municipal vient d'adopter une convention et qu'il n'est pas totalement certain qu'il ne sera pas nécessaire d'en adopter une autre. Au moment de la passation du marché, le dispositif n'était selon lui pas encore complètement affiné.

Monsieur AUDURIER estime qu'il faut distinguer deux choses. Il y a d'une part la manière dont la Ville souhaite gérer le contrôle. La décision de principe avait été prise en la matière par le précédent Maire dès l'automne dernier, il y a un an, pour permettre de lancer toute la procédure un peu lourde de sélection des candidats puis de négociation et de choix de ces candidats afin qu'ils se préparent. D'autre part les délibérations qui ont été votées au mois de novembre sont des délibérations de fixation de tarifs qui n'étaient pas prévues dans le marché lui-même et qui ont été communiquées à la société après le vote de la délibération. Ce sont donc deux niveaux de décisions différents, et la Ville était contrainte de choisir un délégataire et de lancer cette procédure qui est assez longue si elle se fait dans le respect des règles en matière de marchés publics.

Monsieur le Maire fait part de chiffres qui ont été donnés la semaine précédente, qui indiquent que 25 % des villes ont décidé de procéder de la sorte.

Pour Monsieur AUDURIER, ce qui est surprenant est que l'on constate qu'une majorité de villes ne sont pas encore prêtes pour mettre en œuvre au 1^{er} janvier cette réforme avec pour conséquence qu'il n'y a plus, à ce moment-là, de zones de stationnement payant dans ces villes, ce qui n'est pas sans conséquences sur la circulation.

En l'absence d'autre demande d'intervention, Monsieur le Maire soumet au vote la délibération proposée.

La délibération est adoptée à la majorité, Madame DUMONT (procuration à Madame GOMMIER), Monsieur LAZARD, Madame GOMMIER, Monsieur DEGEORGE, Monsieur CAMASSES, Monsieur LÉVÊQUE, Madame SILLY s'abstenant, Monsieur ROUXEL votant contre.

N° DE DOSSIER : 17 I 10 – NEXITY : 2 et 2B RUE DU PRIEURÉ : CONSTITUTION DE SERVITUDE DE COUR COMMUNE NON AEDIFICANDI ENTRE LA VILLE ET LA CAF

Madame MACE indique qu'une promesse de vente de parcelles situées rue du Prieuré a été signée entre la CAF et la société FERREAL en vue de construire un ensemble de logements dans cette rue. Il est nécessaire de constituer une servitude de cour commune sur une petite surface de 26 m² sur la parcelle dont la Ville détient le bail afin d'assurer un espace suffisant pour les constructions.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver la convention de servitude de cour commune *non aedificandi* et sans indemnité.

Elle précise que la commission « Cadre de vie » a rendu un avis favorable à l'unanimité.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur LAZARD.

Monsieur LAZARD rappelle qu'il avait posé la question en commission de savoir à qui appartenaient ces parcelles et qu'il avait eu la réponse selon laquelle l'ensemble des terrains appartenaient à la CAF. La CAF va donc vendre deux des trois parcelles qu'elle détient et sur la troisième parcelle il y a une crèche qui a été construite par la Ville. Monsieur LAZARD demande ce que va faire la Ville vis-à-vis de cette crèche et comment elle envisage les choses en ce qui concerne l'EBC qui dans le PLU existe sur ces terrains.

Monsieur le Maire répond qu'il est prévu de conserver la crèche pour le moment et que se posera à l'expiration du bail la question de savoir s'il est prolongé ou si la Ville acquiert le terrain d'assiette.

S'agissant de la question de l'EBC, il rappelle qu'un permis a été délivré. Pour la parfaite information du Conseil, il indique que ce permis a fait l'objet de recours gracieux et que ces recours gracieux ont fait l'objet au mois de décembre d'un recours au fond, déposé par quatre habitants de la résidence du Prieuré. La position de la Ville est que le permis a été délivré dans les règles début juin 2017. Les recours déposés mettent en difficulté la CAF, qui avait besoin des recettes issues du produit de cette cession. Il serait donc souhaitable qu'un terrain d'entente puisse être trouvé entre toutes les parties et Monsieur le Maire ainsi que Madame MACE vont essayer d'y parvenir courant janvier.

Rappelant que la délibération proposée concerne la servitude et non le dossier en tant que tel, il demande s'il y a d'autres questions.

En l'absence de demande d'intervention, il soumet au vote la délibération proposée.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

N° DE DOSSIER : 17 I 11 – SUBVENTION INTERCOMMUNALE RELATIVE AU FINANCEMENT DU LOGEMENT SOCIAL

Monsieur JOLY indique que dans le cadre de sa politique de l'habitat et du logement et par délibération en date du 28 mars 2017, la Communauté d'agglomération Saint-Germain Boucles de Seine a décidé d'attribuer aux communes membres des subventions relatives à la production de logements sociaux.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de la Communauté d'agglomération relative au plan de financement de deux projets de constructions de logement sociaux.

Monsieur JOLY précise que la commission « Ressources » et la commission « Cadre de vie » ont émis un avis favorable à l'unanimité.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur LEVEQUE.

Monsieur LEVEQUE exprime l'espoir que le Conseil Municipal va autoriser à déposer cette demande de subvention puisqu'elle a déjà été votée au Conseil communautaire du 7 décembre.

Monsieur le Maire répond que c'est l'enchaînement habituel, même si cela semble un peu étonnant que la subvention soit adoptée au niveau de l'intercommunalité avant d'être demandée par la collectivité.

Il soumet au vote la délibération proposée.

La délibération est approuvée à l'unanimité, Monsieur ROUXEL s'abstenant.

N° DE DOSSIER : 17 I 12 – RÉGULARISATION FONCIERE – RUE DU PONTEL / PARCELLE AN 292

Madame MACE rappelle qu'en 2016 le chemin rural 47 avait été déclassé et qu'une partie avait été divisée au bénéfice de deux propriétés, situées l'une au 61 et l'autre au 63 Rue du Pontel. Lors de l'intervention du géomètre, il a été constaté qu'une régularisation foncière devait être faite sur le 63 rue du Pontel au moyen d'un échange entre la Ville et le propriétaire du 63 rue du Pontel.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver cet échange foncier avec soulte des parcelles AN 292 – la propriété du 63 rue du Pontel – et le CR 47 pour 39 m² sis 63 rue du Pontel également et qui appartient à la Ville.

Madame MACE précise que la commission « Cadre de vie » a rendu un avis favorable à l'unanimité.

En l'absence de demande d'intervention, Monsieur le Maire soumet au vote la délibération proposée.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

N° DE DOSSIER : 17 I 13 – LISIERE PEREIRE – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SAINT GERMAIN BOUCLES DE SEINE POUR LA CONSTRUCTION D'UN PARC DE STATIONNEMENT EN OUVRAGE

Évoquant la construction du parc de stationnement souterrain à la lisière Pereire, qui avance rapidement, Monsieur AUDURIER rappelle que le STIF, devenu Île-de-France Mobilités, a donné son accord pour subventionner une partie de cette construction.

La Communauté d'agglomération Saint-Germain Boucles de Seine, dans le cadre de sa politique globale de mobilité sur tout le territoire, subventionne les parcs relais à hauteur de 2500 euros par place, à hauteur du nombre de places subventionnées par le STIF, c'est-à-dire 100 places. Il s'agit donc d'autoriser Monsieur le Maire à demander une subvention de 250 000 euros pour la construction de ce parking.

Monsieur AUDURIER précise que la commission « Cadre de vie » s'est prononcée favorablement à l'unanimité.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur LAZARD.

Monsieur LAZARD souhaite seulement faire remarquer que la dimension de ce parc de stationnement – 250 places – n'est pas suffisante. Il indique que lors d'un déplacement à Strasbourg, il a pu étudier le tramway, les parkings périphériques, les subventions, comme à Paris, pour les voitures électriques. À ce propos, il estime qu'il faudrait inciter les personnes qui utilisent leur voiture à acheter des véhicules électriques et regrette que cela ne soit pas fait à Saint-Germain-en-Laye.

Toutefois son groupe suivra Monsieur le Maire sur cette délibération.

Monsieur le Maire précise, en ce qui concerne les voitures électriques, que sous condition de produire les éléments demandés pour avoir cette petite vignette, elles pourront être exonérées du stationnement payant de surface jusqu'à 1h30.

Il donne la parole à Monsieur ROUXEL

Monsieur ROUXEL souhaite également faire une remarque qui selon lui souligne l'incohérence du projet de virgule. En effet la majorité municipale souligne depuis des années l'importance du trafic futur de cette virgule, car participant largement au désengorgement de Saint-Germain-en-Laye. Or il fait le même constat que Monsieur LAZARD sur l'insuffisance du nombre de places de ce futur parking, même s'il répond aux quotas du STIF. Si l'on imagine que les conducteurs arriveront seuls dans leur voiture, cela ne fera pas grand monde dans le tram train. Cela renforce chez les opposants à cette virgule le sentiment de gabegie financière par rapport aux centaines de millions engagés hors roulant pour un public très faible.

Monsieur le Maire rappelle que, plus modestement, le dossier porte sur une demande de subvention à l'Agglomération et que le calibrage du parking a été fait avec l'appui d'Île-de-France Mobilités et de toutes les parties prenantes.

Monsieur AUDURIER confirme qu'Île-de-France Mobilités, qui dispose d'experts en matière de calcul statistique de rabattement, etc., ne subventionne qu'à hauteur de 100 places et non pas de 248 places. C'est donc qu'il estime qu'il n'y aura que 100 places pour des gens qui viendront prendre le train régulièrement. Par ailleurs des estimations ont été réalisées dans les études que chacun a pu voir qui, elles, par contre, chiffrent en milliers les passages en heures de pointe et qui justifient pleinement, *a priori*, cet investissement.

Monsieur ROUXEL rappelle que ces mêmes professionnels du STIF, il y a quelques mois, ici même, étaient incapables de chiffrer le projet.

Monsieur le Maire soumet au vote la délibération proposée.

La délibération est adoptée à la majorité, Monsieur ROUXEL, Madame CERIGHELLI votant contre.

N° DE DOSSIER : 17 I 14 – ACTUALISATION DES POSTES DE LA COLLECTIVITE : CRÉATIONS, SUPPRESSIONS DE POSTES, POSTES A TEMPS NON COMPLET

Madame CLECH indique que cette première délibération vise à arrêter le tableau des effectifs, avec à la date du 1^{er} janvier 2018 un poste budgétaire de 725,5 ETP, et rappelle par ailleurs que la Ville dispose de six postes permanents à temps non complet.

Elle précise que lors de sa séance du 29 novembre 2017 le Comité technique a émis un avis favorable, de même que la commission « Ressources », à l'unanimité, dans le cadre de la présentation préalable des délibérations.

Madame GOMMIER indique que son groupe ne dispose d'aucun élément sur ce qu'il se passe en interne pour pouvoir juger et qu'il s'abstiendra.

Monsieur le Maire soumet au vote la délibération proposée.

La délibération est adoptée à l'unanimité, Madame DUMONT (procuration à Madame GOMMIER), Monsieur LAZARD, Madame GOMMIER, Monsieur DEGEORGE, Monsieur CAMASSES, Monsieur LÉVÊQUE, Madame SILLY s'abstenant.

N° DE DOSSIER : 17 I 15 – PLAN DE FORMATION 2018 A DESTINATION DES AGENTS DE LA VILLE

Madame CLECH indique que pour la première année le législateur demande que soit présenté en Conseil Municipal le plan de formation destiné aux agents de la Ville. Ce plan de formation pour 2018 a été préalablement présenté au Comité technique en novembre dernier et a reçu un avis favorable. Mention a été faite des postes budgétaires alloués aux formations, avec deux budgets, dont un budget de 77 000 euros en complément des formations dispensées par le CNFPT lorsque la Ville n'y trouve pas des formations *ad hoc*. En additionnant les deux montants budgétaires, le total se monte à peu près à 227 000 euros consacrés aux formations pour l'année 2018.

Madame CLECH précise que la commission « Ressources » s'est prononcée favorablement à l'unanimité.

En l'absence de demande d'intervention, Monsieur le Maire soumet au vote la délibération proposée.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

N° DE DOSSIER : 17 I 16 – PROCEDURE DE RENEGOCIATION DU CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE STATUTAIRE DU CENTRE INTERDEPARTEMENTAL DE GESTION

Madame CLECH indique que cette délibération concerne le contrat d'assurance qui couvre les maladies professionnelles et les accidents de travail. La Ville a aujourd'hui un contrat avec Gras Savoye, pour un montant de 140 000 euros.

Le Centre interdépartemental de gestion propose à la commune de prendre part à la procédure de renégociation qu'il va lui-même lancer. Celle-ci sera ainsi en capacité, une fois les taux de cotisation obtenus, de savoir s'il est préférable de relancer un appel d'offre *ad hoc* uniquement pour Saint-Germain-en-Laye ou d'adhérer au contrat groupe du CIG.

Madame CLECH précise que la commission « Ressources » s'est prononcée favorablement à l'unanimité.

En l'absence de demande d'intervention, Monsieur le Maire soumet au vote la délibération proposée.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

N° DE DOSSIER : 17 I 17 – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE D'INVESTISSEMENT A L'ASSOCIATION ICI ET 2MAINS

Madame MACE indique qu'en juillet 2017, le projet d'éco-quartier de la Lisière Pereire a été lauréat de l'appel à projet lancé par la Région Île-de-France pour accompagner les quartiers exemplaires, innovants et écologiques et a obtenu un soutien financier pour cela.

Lorsque la candidature de Saint-Germain-en-Laye a été déposée, il était proposé, dans cette candidature, un tiers lieu sur l'entrepreneuriat social et solidaire dans la gare de la Grande ceinture, au cœur de la Lisière Pereire. Ce projet est porté par l'association saint-germanoise ICI et 2MAINS, créée en 2016 qui, d'ailleurs, a déjà reçu le soutien de la Région, d'Yvelines Active, du BGE, du Réseau Entreprendre en Yvelines et de la Fondation Orange notamment. Elle vient d'être choisie par la mission locale DynamJeunes pour contribuer à l'insertion des jeunes via le numérique et a embauché deux contrats civiques, également en partenariat avec DynamJeunes.

Pour héberger ses activités, l'association ICI et 2MAINS a signé une convention d'occupation avec la SNCF. Les travaux nécessaires à l'adaptation des locaux ont été estimés à 150 000 euros HT. L'association a sollicité de la Ville de Saint-Germain-en-Laye une aide au démarrage. Ce projet, qui s'appelle Quai des possibles, contribue positivement à l'objectif de développement durable ou de Ville pour tous recherché pour l'éco-quartier de la lisière Pereire par Saint-Germain-en-Laye.

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'approuver le versement d'une subvention exceptionnelle de 10 000 euros à l'association ICI et 2MAINS.

Madame MACE précise que la commission « Cadre de vie » a rendu un avis favorable à l'unanimité.

Monsieur le Maire complète les propos de Madame MACE en donnant quelques éléments financiers. La Région Île-de-France a accordé une subvention de 95 000 euros, principalement pour effectuer les travaux de rénovation du rez-de-chaussée de la gare de la Grande ceinture. Yvelines Active a alloué un prêt à taux zéro différé de trésorerie de 30 000 euros. À cela s'ajouterait donc la subvention de 10 000 euros soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

Pour Monsieur le Maire, il s'agit d'un projet nouveau à l'échelle de Saint-Germain-en-Laye, innovant, soutenu notamment par la Mission locale que préside Madame de CIDRAC. Une interaction est en train de naître autour de ce projet et il faut selon lui l'encourager.

Il donne la parole à Monsieur ROUXEL.

Monsieur ROUXEL rappelle l'intérêt qu'il porte à la réalisation d'une pépinière d'entreprise, en version moderne un espace de *coworking*, et fait part de sa satisfaction en découvrant les grands titres annonçant l'arrivée de ce type de surface, puis de sa déception en entrant dans les détails. Il estime en effet que l'on n'est pas dans un univers professionnel mais dans un univers associatif. Il s'agit davantage selon lui d'une Maison des associations version 2.0. Il se demande donc à quand un univers dédié au monde de l'entreprise, où l'on ne parle pas de collaboratif, etc., mais de chiffre d'affaires, de développement commercial, de marge, de rentabilité et de bénéfice – qui ne sont pas des gros mots. Il y a selon lui suffisamment de petits créateurs d'entreprise sur Saint-Germain-en-Laye qui seraient demandeurs de cela.

Monsieur le Maire indique que concernant des espaces de *coworking* dédiés à des entreprises, qu'il s'agisse de *start-ups* ou d'entreprises un peu plus matures, un certain nombre de projets circulent. Des initiatives privées sont peut-être également en train de se mettre en mouvement autour de ce concept.

Il est néanmoins intéressant aussi d'avoir une réflexion peut-être un peu plus sociale ou sociétale sur un certain nombre de projets. Certains des projets qui seront soutenus auront peut-être une vocation entrepreneuriale un peu plus aboutie et pour Monsieur le Maire, c'est également le souhait de l'association dans le choix et le soutien des projets, sous forme d'« incubation ». L'appellation qui est la sienne n'interdit pas que des entreprises puissent éclore et prospérer. Il faut à des entreprises du chiffre d'affaires et de la rentabilité mais il faut également les soutenir dès le départ et cette démarche en fait partie.

Par ailleurs, l'existence de ce dispositif n'obère pas la possibilité d'avoir des espaces de *coworking* et des initiatives seront peut-être prises en la matière dans le courant de l'année 2018 autour du digital. Monsieur le Maire indique qu'il reviendra vers le Conseil Municipal sur ce sujet notamment.

Il donne la parole à Madame BOUTIN.

Madame BOUTIN suggère à Monsieur ROUXEL de rencontrer la personne qui anime cette association et estime qu'il est en phase avec elle. Le *coworking* est destiné à permettre à des jeunes, notamment auto entrepreneurs, de démarrer, mais pas seuls. L'esprit est le même que celui de la Ruche, à Paris. Il n'y a donc pas de difficultés. Simplement, la particularité des jeunes entreprises qui vont s'installer là est une vocation un peu sociale, solidaire, des thèmes qui sont chers à la Ville.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame SILLY.

Pour répondre en un mot à Monsieur ROUXEL, Madame SILLY estime qu'il ne faut pas opposer le développement économique et l'économie sociale et solidaire, qui peut être au contraire un levier de croissance et un gisement d'emplois extrêmement intéressant. Elle souhaite saluer cette initiative et considère comme une excellente nouvelle que Saint-Germain-en-Laye intègre cette dynamique des tiers lieux de proximité, qui manquait. Cela dit, la question des tiers lieux est aussi une question de gouvernance. Elle nécessite de l'accompagnement, de l'animation et constitue un véritable enjeu.

Monsieur le Maire soumet au vote la délibération proposée.

La délibération est adoptée à l'unanimité, Madame DUMONT (procuration à Madame GOMMIER), Monsieur LAZARD, Madame GOMMIER, Monsieur DEGEORGE, Monsieur ROUXEL s'abstenant.

Monsieur le Maire suggère également aux membres du Conseil Municipal qui se sont abstenus de rencontrer la personne qui anime l'association, espérant qu'elle réussira à les convaincre.

Madame CERIGHELLI quitte la séance.

N° DE DOSSIER : 17 I 18a – DÉCISION MODIFICATIVE N° 3 / 2017 – BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE

Monsieur SOLIGNAC propose en premier lieu une décision modificative qui répond à une obligation à l'approche du 31 décembre. Il s'agit notamment d'inscrire la subvention qui vient d'être votée par le Conseil Municipal et d'acter une restauration de collection entreprise par le Département – qui donne donc lieu à un transfert de ligne. S'y ajoutent des écritures d'ordre qui concernent des variations de stocks de carburant.

Il précise que la commission « Ressources » s'est – exceptionnellement – prononcée favorablement à l'unanimité.

En l'absence de demande d'intervention, Monsieur le Maire soumet au vote la délibération proposée.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

N° DE DOSSIER : 17 I 18b – DÉCISION MODIFICATIVE N° 3 / 2017 – BUDGET ANNEXE D'AMENAGEMENT

Monsieur SOLIGNAC indique que la Ville a reçu 750 000 euros de subventions de la part de la Région et d'Île-de-France Mobilités et doit donc passer en écriture inverse -754 000 euros sur les ventes. S'y ajoutent les écritures de stock, qui sont des écritures d'ordre, à hauteur de 7,1 millions d'euros. Est enfin acté le versement de 100 000 euros au profit du budget principal de la Ville, montant correspondant à une participation aux coûts de structures à hauteur de 50 000 euros par an sur deux années.

Il précise que la commission « Ressources » s'est prononcée favorablement à l'unanimité également.

En l'absence de demande d'intervention, Monsieur le Maire soumet au vote la délibération proposée.

La délibération est adoptée à la majorité, Madame DUMONT (procuration à Madame GOMMIER), Monsieur LAZARD, Madame GOMMIER, Monsieur DEGEORGE votant contre.

N° DE DOSSIER : 17 I 19 – TARIFS MUNICIPAUX 2018

Concernant l'évolution des tarifs municipaux pour 2018, Monsieur SOLIGNAC souligne que peut être constatée une hausse globale de 2 % sur des secteurs sans grandes conséquences financières. Sur les secteurs un peu plus importants, un effort est fait en direction des jeunes sur l'abonnement jeune pour la bibliothèque, qui est en baisse. Une hausse de 1 % est appliquée sur le CRD, 1,5 % sur la Fête des Loges, 2 % sur les redevances, 0 % sur la publicité du journal.

Monsieur SOLIGNAC rappelle que les tarifs scolaires seront votés un peu plus tard puisqu'ils s'appliquent à l'année scolaire et qu'en termes de ressources, c'est la cantine scolaire qui représente les montants les plus importants.

Il précise que les trois commissions « Ressources », « Cadre de vie », et « Services à la population » se sont prononcées favorablement à la majorité.

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions.

Madame SILLY remarque en premier lieu, concernant ces tarifs, que la hausse constatée, de 2 %, est supérieure à l'inflation et constitue par conséquent une augmentation du coût des services facturés aux usagers. En second lieu, la tarification sociale n'est toujours pas appliquée aux frais de scolarité du CRD, malgré la pression de la DRAC à qui l'on doit l'abattement de 25 % pour les foyers les plus modestes. Le groupe « Saint-Germain autrement » réitère donc cette année encore la demande de prise en compte du quotient familial dans le calcul des frais de scolarité et une vraie tarification sociale qui, seule, peut garantir la démocratisation de l'accès à l'enseignement musical et d'art dramatique.

Sur la tarification sociale du CRD, Monsieur le Maire indique que ce n'est pas tout à fait une exigence posée par la DRAC, sachant que la tarification sociale à laquelle celle-ci fait référence n'est pas forcément la tarification sociale que l'on pourrait retrouver dans le scolaire. Il appartient à la Ville de définir cette tarification sociale au niveau de l'enseignement du CRD. C'est une réflexion qui a été abordée en conseil d'établissement et ce n'est donc pas du tout un sujet tabou, même si cette réflexion n'a pas encore complètement abouti.

S'agissant de la hausse de 2 %, supérieure à l'inflation, Monsieur le Maire rappelle – c'est un point soulevé chaque année – que l'agrégat n'est pas l'inflation « panier du maire » et attire l'attention sur les effets d'arrondi.

Monsieur SOLIGNAC précise que beaucoup de tarifs qui connaissent une augmentation moyenne de 2 % représentent de fait un montant assez faible en termes de recettes. La première des recettes est la cantine, non concernée à ce stade. La deuxième est la petite enfance – crèches ou haltes-garderies – pour laquelle il n'y a eu aucun changement, la tarification étant fixée en termes de taux d'effort par rapport au montant de la CAF. Certaines directions ont une croissance zéro en termes de tarif et pour le reste, même si les recettes sont insignifiantes, il n'y a pas de raison non plus de ne pas essayer de rejoindre les notions de coût. Tout ce qui est par exemple occupation du domaine public induit en parallèle des coûts d'entretien de ce domaine public et la notion de rapprochement entre tarification et coût n'est pas forcément un sujet complètement tabou.

Monsieur le Maire soumet au vote la délibération proposée.

La délibération est adoptée à la majorité, Monsieur CAMASSES, Monsieur LÉVÊQUE, Madame SILLY votant contre, Madame DUMONT (procuration à Madame GOMMIER), Monsieur LAZARD, Madame GOMMIER, Monsieur DEGEORGE, Monsieur ROUXEL s'abstenant.

Monsieur le Maire propose à Monsieur SOLIGNAC de présenter ensemble les deux délibérations qui suivent concernant la révision des attributions de compensation 2017 et l'approbation des attributions de compensation pour 2018.

N° DE DOSSIER : 17 I 20 – REVISION DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION 2017

N° DE DOSSIER : 17 I 21 – APPROBATION DU MONTANT DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION 2018

Monsieur SOLIGNAC rappelle que les attributions de compensation (AC) sont l'argent que restitue à la Ville la communauté d'agglomération et souligne qu'est votée au Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye la totalité des AC de toutes les communes composant la communauté d'agglomération Saint-Germain Boucles de Seine. La CLECT avait estimé les montants des charges concernant la rétrocession des bibliothèques. Il y avait eu un oubli concernant Saint-Germain-en-Laye sur des charges transférées en matière d'activité que la Ville estimait être sur les déchets ménagers et qui sont considérés par la communauté d'agglomération comme du nettoyage. Ces marchés sont donc restitués à la Ville mais aussi, par conséquent, le montant des AC correspondantes.

Pour 2018, il est proposé simplement de reprendre les montants de 2017 en y rajoutant les montants restitués tels qu'ils ont été déterminés par la CLECT concernant le retour des bibliothèques dans les communes. Il est donc proposé d'approuver ce montant global, un peu supérieur à 101 millions d'euros pour la totalité des 20 communes concernées.

La commission « Ressources » a émis un avis favorable à la majorité pour ces deux délibérations.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur LEVEQUE.

Monsieur LEVEQUE indique que son groupe souhaite intervenir en raison d'un fait nouveau depuis les commissions et la rédaction du dossier du Conseil et qu'il a une question importante à poser à Monsieur le Maire. Les 15,8 millions d'euros de recettes des attributions de compensation pour 2018 versées par la communauté à Saint-Germain-en-Laye devraient être mis en cause en raison des derniers rebondissements de la dette des emprunts toxiques du SIDRU. En effet, début décembre, le préfet a mis en demeure le SIDRU de payer sa première dette à DEPFA, soit 20,5 millions d'euros.

Or le SIDRU, regroupement de 15 communes à l'origine, dont Saint-Germain-en-Laye, n'a réglé que 8,5 millions d'euros. Le président Jean-Frédéric BERÇOT a dû démissionner, n'ayant pu ces six derniers mois trouver une banque partenaire pour réaliser un emprunt complémentaire. Au prorata des habitants, ce sont les deux communautés, GPSO d'un côté, Saint-Germain Boucles de Seine de l'autre, qui devront apporter 12 millions d'euros. La première communauté a voté 9,1 millions d'euros sur ces 12 millions. La deuxième communauté, SGBS, devra voter 2,9 millions d'euros, ce qui n'est pas encore fait. Or elle a fait voter un cantonnement uniquement aux cinq communes concernées pour la reprise des dettes, soit Aigremont, Chambourcy, le Mesnil-le-Roi, Fourqueux et Saint-Germain-en-Laye. Cela veut dire que Saint-Germain-en-Laye, représentant 69,5 % de ces villes, devra prendre à sa charge 2 millions d'euros, ce qui va donc venir diminuer, si c'est le cas, les AC que la Ville va toucher.

Monsieur LEVEQUE demande à Monsieur le Maire s'il peut confirmer que c'est ainsi que cela va se passer. Selon lui, l'heure des comptes a maintenant sonné et ce n'est que la première vague puisque le deuxième procès, cette fois-ci avec Natixis, même si la procédure peut durer plusieurs années, pourrait entraîner pour la Ville un tsunami, les estimations étant de 44 millions d'euros. Si l'on refait le même calcul, Saint-Germain-en-Laye pourrait être touché sur 7,4 millions d'euros. Exprimant un avis personnel, Monsieur LEVEQUE considère que seule une vente de l'usine permettrait un allègement des conséquences et il estime qu'il s'agit d'un énorme gâchis.

Pour Monsieur le Maire, c'est un sujet important et il souhaite à cette occasion porter à la connaissance des membres du Conseil Municipal un certain nombre d'éléments et d'échanges qui ont eu lieu au Bureau des maires. Précisant qu'il est vice-président du SIDRU depuis un mois et demi, il indique que celui-ci ne s'est pas réuni sur ce sujet. Il y a eu une petite réunion de Bureau la semaine précédente et il doit se réunir le lendemain pour désigner le nouveau président et éventuellement les nouveaux vice-présidents. A charge pour eux, et c'est la feuille de route qui leur a été tracée par les deux membres que sont la communauté urbaine et la communauté d'agglomération, de proposer aux deux communautés un éventail de solutions pour faire face à ces difficultés.

Monsieur le Maire convient que ces difficultés sont réelles, qu'elles sont majeures et qu'elles sont contraignantes parce qu'elles viennent non pas polluer – parce que ce n'est pas une pollution mais un vrai sujet de fond – mais sous-tendre toutes les discussions. Il indique qu'il a pu faire part d'une position Ville qui a peut-être été mal interprétée par les 19 autres communes de la CA concernant la validité juridique intrinsèque de la convention de cantonnement. Il précise qu'il s'agit d'un débat juridique et technique et il espère qu'il n'y aura jamais à entrer dans ce débat.

Saint-Germain-en-Laye a en effet voté une convention de cantonnement. Elle se monte à 2,4 millions d'euros pour la Ville qui a pu mettre cette somme de côté en raison notamment des produits exceptionnels qu'elle a reçus du SIAAP, mais elle est quasiment la seule des communes concernées de la communauté d'agglomération à l'avoir fait. La problématique est aujourd'hui que si jamais le cantonnement, tel qu'il a été prévu c'est-à-dire une retenue sur AC, venait à être actionné, des communes telles que par exemple le Mesnil-le-Roi ne pourraient pas y faire face. Cela pose donc un problème bien plus large qui est celui, quasiment, de l'autonomie budgétaire des petites communes.

Monsieur le Maire rappelle que l'été dernier avait été reçu un rapport plus positif de la Chambre régionale des comptes, avec une lettre du préfet qui autorisait le SIDRU à inscrire cette « autorisation de découvert » exceptionnelle sous réserve d'honorer le solde de cette première condamnation en cour d'appel de DEPPA. Il manquait, effectivement, 10 à 11 millions d'euros. Le résultat est que cet emprunt bancaire n'a pas pu être conclu à ce jour, ce qui ne veut pas dire qu'il ne pourra pas l'être ultérieurement, et que la volonté politique de la CU et de la CA a été de changer la gouvernance en considérant qu'ils n'avaient plus confiance dans la présidence actuelle pour mener le SIDRU vers cet éventail de solutions qui doit être proposé. L'élection du nouveau président doit avoir lieu le lendemain mais la CU a procédé la semaine précédente au renouvellement de ses membres. Monsieur BERÇOT n'en fait plus partie et vraisemblablement ne sera donc plus président.

Un mécanisme d'avances a été voté par la CU en effet et devra être voté par la CA, parce que tel est le plan, sauf si entre-temps une solution bancaire venait à être engagée. En 2018, pour le moment, il n'est rien prévu de modifier au titre des attributions de compensation et l'on peut espérer qu'il ne se passera rien sur ce premier contentieux, sachant que la Ville pourrait de toute façon faire face.

S'agissant du deuxième contentieux, la mise en état n'est pas tout à fait finalisée, aucune date d'audience n'a été fixée en première instance. Par conséquent, pour le moment, le stade est toujours celui de l'échange d'argumentation entre conseils et il y a peut-être encore un peu de temps. Des solutions transactionnelles ont été proposées mais Monsieur le Maire ne peut donner plus d'informations à ce jour.

Assurant qu'il a essayé de donner les détails qu'il a pour le moment, il indique qu'il pourra peut-être en donner davantage à l'issue de la réunion prévue le lendemain.

Monsieur le Maire soumet au vote la délibération sur la révision des attributions de compensation 2017.

La délibération est adoptée à la majorité, Monsieur CAMASSES, Monsieur LÉVÊQUE, Madame SILLY, Monsieur ROUXEL votant contre.

Monsieur le Maire soumet au vote la délibération sur l'approbation du montant des attributions de compensation 2018.

La délibération est adoptée à la majorité, Monsieur CAMASSES, Monsieur LÉVÊQUE, Madame SILLY, Monsieur ROUXEL votant contre.

N° DE DOSSIER : 17 I 22a – BUDGET PRIMITIF « VILLE » - EXERCICE 2018

Avant de donner la parole à Monsieur SOLIGNAC pour présenter le Budget Primitif Ville 2018, Monsieur le Maire rappelle que l'adoption du budget est un acte fondamental dans la vie d'une collectivité territoriale. Ce budget traduit les priorités d'une équipe municipale pour les années à venir et il est le résultat d'un long processus de préparation qui a commencé cette année dès l'été 2017. Monsieur le Maire souhaite en remercier l'ensemble des chefs de pôles ou maires-adjoints qui ont aidé à construire ce budget depuis cet été.

Même si chacun a pu garder en tête les récents débats autour du rapport d'orientations budgétaires au mois de novembre, Monsieur le Maire souhaite rappeler les grandes orientations et les objectifs qui sous-tendent ce budget.

Celui-ci a été préparé dans un contexte de très grande incertitude qui rend cet exercice complexe et difficile. Une nouvelle baisse de la dotation globale de fonctionnement est attendue, qui sera très certainement de 400 000 euros entre 2017 et 2018, à laquelle s'ajoute une réforme en profondeur des finances locales et des relations entre l'État et les collectivités locales. Sans entrer dans le détail des mécanismes du dispositif de participation des collectivités à la réduction du déficit public – 13 milliards d'euros – Monsieur le Maire souhaite évoquer la réforme de la taxe d'habitation, sujet d'actualité dont tout le monde parle en ce moment.

Selon les données officielles de la Direction générale des finances publiques qui ont été communiquées à la Ville, sur les 16 400 foyers fiscaux assujettis à la taxe d'habitation à Saint-Germain-en-Laye, 50,1 % ne paieront plus de taxe d'habitation en 2020, s'agissant d'un dispositif triennal qui s'étalera jusqu'à cette date, contre un peu moins de 9 % exonérés actuellement. Cela représentera un gain fiscal pour l'ensemble des contribuables de 4,1 millions d'euros, et Monsieur le Maire juge important de préciser ce chiffre, considérant que ce n'est pas une mauvaise nouvelle que de payer moins d'impôts demain. Aujourd'hui néanmoins, au regard des textes actuels, cette réforme

serait sans conséquence sur le budget de la Ville. La prise en charge des exonérations par l'État par voie de dégrèvements préserverait tout à la fois les ressources des collectivités et leur autonomie fiscale.

Dans ce contexte national très contraignant, Monsieur le Maire considère que l'on ne peut que se réjouir des caractéristiques du budget proposé – une baisse réelle des dépenses de fonctionnement, avec -0,4 %, pour la troisième année consécutive ; une dette très faible et maîtrisée ; une stabilité de la fiscalité, sans aucune hausse des taux d'imposition pour les Saint-Germainois ; enfin, des dépenses d'investissement ou d'équipement très supérieures à la moyenne de la strate de population de Saint-Germain-en-Laye. En intégrant les budgets annexes, ce sont plus de 25 millions d'euros hors report qui sont inscrits sur le budget 2018 et il est possible d'indiquer déjà qu'à la fin de ce mandat, en 2020, ce ne seront pas moins de 153 millions d'euros qui auront été investis.

Ce budget 2018 témoigne ainsi d'une volonté forte, celle de préparer la ville de demain en affirmant les ambitions de la majorité municipale pour la rendre toujours plus dynamique et attractive tout en veillant particulièrement et essentiellement à la qualité des services. En matière d'investissements 2018, Monsieur le Maire tient à en citer certains qui font partie également des priorités. Il s'agit de la poursuite du projet pour l'école Marie Curie, le début du projet pour l'école Bonenfant, la finalisation du projet Henri IV et, non loin de là, la poursuite de la rénovation engagée dans l'église au niveau des fresques et des statuts, peut-être l'orgue, les jardins familiaux, la poursuite de la mise en valeur de l'hyper centre et peut-être enfin la rénovation du terrain de rugby. Éducation, nature, culture, santé, sport, aucun domaine de la vie quotidienne n'est oublié.

La préparation de l'avenir passe avant tout par l'avancée des dossiers structurants, qu'il s'agisse du devenir du site de l'hôpital, de la poursuite de l'éco-quartier Lisière Pereire, de la réhabilitation des réseaux d'assainissement ou encore des premiers travaux liés au projet de forage albien.

Monsieur le Maire conclut cette introduction en remerciant l'ensemble des équipes de la direction administrative et financière et notamment Christine FUMINIER qui, dans cette phase de transition qu'a été l'année 2017, a fait preuve d'une très grande efficacité et d'un très grand soutien pour préparer ce budget sous la direction de Monsieur SOLIGNAC, à qui il laisse la parole.

Monsieur SOLIGNAC précise que cette présentation se fera, comme d'habitude, à l'aide de transparents et que seront examinés successivement l'équilibre, une présentation en fonctionnement et en investissement, une présentation par politiques publiques, l'état de la dette, avant de terminer par les budgets annexes même si ceux-ci font l'objet de votes séparés.

S'agissant de l'équilibre du budget, en ce qui concerne les grandes masses en termes de budget de fonctionnement, les dépenses réelles se montent à 57 millions d'euros et les recettes réelles sont de 62,6 millions d'euros. L'année précédente, les dépenses étaient de 57,2 millions d'euros, elles sont donc en baisse. Les recettes, pour leur part, étaient de 61,7 millions d'euros et sont donc en hausse. En ce qui concerne l'investissement, les dépenses réelles projetées sur le budget 2018 sont de 18 millions d'euros, contre 19,3 millions d'euros en 2017, soit une légère baisse des dépenses réelles totales. Les dépenses d'équipement – travaux, modifications, acquisitions, etc. – sont prévues à hauteur de 15,5 millions d'euros, contre 14,6 millions d'euros en 2017 hors préemption, soit un accroissement pour l'équipement. Les recettes prévues sont de 12,5 millions d'euros, ce qui représente un léger déficit qui est récupéré sur le fonctionnement. Pour mémoire, en 2017, deux préemptions ont été intégrées dans le budget d'équipement, à savoir la rue du Pontel et la rue Raymond Gréban.

Ce Budget Primitif affiche donc au total une baisse de 0,6 %.

L'analyse du budget par chapitres fait apparaître en dépenses, s'agissant des masses les plus importantes, les charges de personnel, à hauteur de 47 % – elles étaient il y a quelques années de 50 % et se restreignent légèrement en raison du transfert de certaines dépenses. En recettes de fonctionnement apparaissent notamment les impôts et taxes ainsi que la fiscalité reversée – les attributions de compensation, qui sont de la fiscalité directe sur les entreprises saint-germainoises,

versée au niveau de la communauté d'agglomération et restituée à la commune. Ces deux masses liées à la fiscalité locale représentent ensemble les deux tiers des recettes. Cette proportion est en forte croissance du fait que les autres recettes, notamment celles en provenance de l'État, se restreignent.

Les charges à caractère général sont en accroissement de 1,5 % – soit 220 000 euros. Contribuent à cet accroissement, en ce qui concerne le stationnement, les dépenses liées au FPS, à hauteur de 160 000 euros, ainsi que 50 000 euros de charges supplémentaires sur le parking du fait que la redevance payée par la Ville était susceptible d'être déduite des amortissements des travaux réalisés il y a quelques années. Ces amortissements étant arrivés à terme, la Ville paye 50 000 euros de plus. Parmi l'ensemble des charges, certaines sont en croissance, d'autres en décroissance.

Les charges de personnel sont en baisse de 0,6 % pour trois raisons essentielles. La première est la baisse des effectifs à hauteur de 3,5 postes, sachant que trois postes ont été transférés à la communauté d'agglomération. La seconde raison est qu'aucune élection n'est prévue en 2018, ce qui entraîne une forte réduction en termes de charges de personnel. La troisième raison est liée à la disparition des TAP – temps d'activités périscolaires – qui emploient pour l'essentiel des vacataires. D'autres éléments contribuent, eux, à l'accroissement des charges, notamment le GVT ou les revalorisations classiques au niveau des charges salariales.

Les autres charges de gestion courante sont pour l'essentiel les subventions versées. Un petit transfert a eu lieu, s'agissant des subventions versées aux associations, une dizaine d'associations ayant été transférées au CCAS.

Les charges financières viennent en forte diminution, résultat des renégociations des différents emprunts et conséquence aussi de la légère baisse de la dette. Les péréquations sont quasiment stables et les charges exceptionnelles sont en décroissance importante. Elles concernent quasiment exclusivement la subvention que la Ville versait à Q-Park, qui s'éteint.

Au total, les dépenses réelles de fonctionnement connaissent donc une baisse de 0,4 %.

S'agissant des recettes de fonctionnement, les produits des services sont en légère baisse. Cette ligne intégrait en effet aussi la facturation des trois agents auprès de la communauté d'agglomération. Cela n'a plus lieu d'être, ce personnel étant maintenant complètement transféré, d'où une diminution des recettes correspondantes. Un autre poste inclus dans les produits des services est, lui, en accroissement de 30 000 euros. Il s'agit d'un accroissement des recettes de publicité dû au nouveau mode de gestion qui est repassé en régie.

Le poste en accroissement le plus fort est celui des impôts et des taxes (+ 7 %). Cet accroissement est lié en très grande partie à l'arrivée du SIAAP dans les rôles d'imposition à hauteur de 1 million d'euros. Le reste de cet accroissement est lié à la revalorisation des bases. Monsieur SOLIGNAC précise que cette revalorisation n'est plus décidée par les parlementaires à l'occasion de la loi de finances mais qu'elle est désormais indexée sur l'inflation. Cette revalorisation est donc connue, elle sera de 1 %. Une autre source d'augmentation de ces recettes est l'augmentation du nombre de logements. Par ailleurs, figurent également sur cette ligne les droits de mutation, prévus eux aussi en légère hausse de 100 000 euros. La fiscalité reversée est stable, à 15,8 millions d'euros.

Les dotations et subventions diminuent de 8 %. Budgétairement, ce n'est peut-être pas sur la ligne DGF qu'il y aura une diminution, le gouvernement s'étant engagé à ne pas bouger cette ligne alors que dans les calculs préliminaires, était envisagée une décroissance de 1,3 millions d'euros. Il y aura par contre une déperdition au niveau de certaines péréquations ou de certaines compensations, à hauteur de 400 000 euros. Cela nécessitera par conséquent probablement de modifier en cours d'année d'une ligne à l'autre, les baisses attendues ayant été globalisées sur la première ligne faute de savoir où elles se situeront exactement.

Monsieur SOLIGNAC attire néanmoins l'attention sur la décroissance prévue de 13 milliards d'euros sur le programme 2018-2022.

Sur cette ligne, est constatée également une décroissance des subventions de la CAF, liée à la disparition des TAP ainsi que la disparition du fonds d'amorçage de l'État, également lié aux TAP.

Les autres produits de gestion courante sont quasiment stables. Les produits exceptionnels sont non significatifs puisque inférieurs à 1 000 euros.

L'ensemble des recettes de fonctionnement est en hausse de 1,4 %. Le résultat de cette augmentation des recettes et de la baisse des dépenses est ce que l'on appelle un effet de ciseau inversé.

En ce qui concerne les soldes de gestion, l'épargne de gestion est prévue à 5,8 millions d'euros pour 2018. L'épargne brute, une fois retirés les intérêts de la dette, est de 5,5 millions d'euros. Une fois déduites les annuités de remboursement d'emprunt, l'épargne nette tombe à 3,1 millions d'euros.

Monsieur SOLIGNAC observe que ces soldes sont exprimés hors amortissements. Ces amortissements devant entrer eux aussi dans le fonctionnement, même s'il s'agit d'une écriture d'ordre, l'épargne nette pour 2018, amortissements inclus, arrive à 1,5 millions d'euros alors qu'elle était en 2017 de 0,3 millions d'euros.

S'agissant de la présentation de ce budget par politiques publiques – présentation qui regroupe cette année les dépenses de fonctionnement et d'investissement – les services partagés représentent 9,2 millions d'euros. On y retrouve tout ce qui est commun aux services de la Ville, dont notamment la dette mais aussi les assurances, la direction générale, le cabinet, etc. La péréquation régaliennne regroupe le FNGIR et le FPIC auxquels la Ville contribue. Achats et gestion du patrimoine, pour 8,4 millions d'euros, comprend l'entretien du patrimoine ainsi que, en investissement, le pavillon Henri IV.

La même présentation, s'agissant des recettes, porte sur seulement 24,3 millions d'euros. Il s'agit en effet uniquement des recettes propres à chacune des missions, incluant les recettes liées aux subventions spécifiques d'un secteur. Les 50,3 millions d'euros manquants dans cette présentation correspondent à la part de la Ville pour abonder le fonctionnement de ces services et de ces missions.

Un dernier graphique, qui combine recettes et dépenses, permet de comparer les recettes directes au coût net pour la Ville.

Sur la section d'investissement, les dépenses les plus importantes concernent en 2018 Marie Curie, à hauteur de 4,1 millions d'euros, et Bonnenfant, la requalification de l'hyper centre, pour 1,3 millions d'euros, le gros entretien de la voirie, pour un montant très important de 4 millions d'euros, le gros entretien aussi pour le bâtiment, le matériel, les structures sportives, les fresques de l'église, les études concernant l'orgue ainsi que différentes études, notamment les études et projets liés à la plaine alluviale nord ou à la géothermie, et enfin les jardins familiaux. L'ensemble des dépenses d'équipement atteint un total de 15,5 millions d'euros.

Les recettes d'investissement sont constituées en premier lieu du virement de l'excédent des recettes de fonctionnement, à hauteur de 4 millions d'euros, du FCTVA, remboursement forfaitaire au titre de la TVA versée l'année précédente, de la taxe d'aménagement, qui représente un montant non négligeable lié à l'opération Pereire, des subventions reçues, notamment de l'État, de la DRAC, de l'Adème, des cessions, parmi lesquelles la rue Gréban, la rue Saint-Léger, la crèche Pologne, les garages Arpège, des amortissements qui apparaissaient en dépenses et que l'on retrouve ici en recettes, et enfin de l'emprunt, qui est un emprunt théorique puisqu'il s'agit d'un emprunt d'équilibre calculé à partir de la différence entre les recettes et les dépenses et qui n'est contracté à hauteur de 3,5 millions d'euros que si tous les investissements mentionnés sont réalisés à 100 %. Le total des recettes d'investissement est de 18 millions d'euros.

Monsieur SOLIGNAC présente enfin un graphique qui montre le côté très important des investissements réalisés depuis déjà quelques années. Y figurent l'aménagement, l'eau potable, l'assainissement. Ce graphique permet de voir les différences entre 2017 et 2018 – avec un quasi maintien pour le budget Ville et une légère décroissance pour l'aménagement de la lisière Pereire, les travaux étant en passe de s'achever – et montre que ces investissements se seront élevés à 153 millions de 2014 à 2020.

L'encours de la dette au 31 décembre, enfin, apparaît stable pour la Ville. S'agissant de la dette pour l'aménagement, Monsieur SOLIGNAC rappelle qu'elle est liée aux cessions qui n'ont pu être réalisées. La dette par habitant se monte à 602 euros tous budgets confondus, sachant que la moyenne pour toutes les strates de population est à 1095 euros.

Concernant le budget Ville, les commissions « Ressources », « Cadre de vie » et « Services à la population » ont émis un avis favorable à la majorité.

Monsieur SOLIGNAC aborde ensuite les budgets annexes.

En ce qui concerne l'assainissement, le budget de fonctionnement et de 0,95 million d'euros. Revenant sur la question de la redevance, il rappelle que lorsque ce programme avait été voté en 2015, il avait été prévu d'augmenter cette redevance tous les deux ans de 10 centimes. Cela avait été selon lui bien calculé puisque sur un volume de 2,3 millions de mètres cubes, une augmentation de 10 centimes représente 230 000 euros supplémentaires.

En 2015, le budget d'assainissement présentait une dette égale à zéro. Elle atteint aujourd'hui un certain montant, lié à ce programme qui a été entamé et le remboursement de cette dette représente en annuités 175 000 euros pour le budget 2018 et 33 000 euros pour les intérêts d'emprunt, soit un total de 208 000 euros. Par conséquent, sur les 230 000 euros de recettes supplémentaires, 208 000 euros permettent de rembourser des emprunts liés à des travaux passés ou prévus sur 2018. Cela montre qu'il sera nécessaire d'envisager de revenir sur le montant de la redevance d'assainissement au moins dans deux ans.

Le budget du service de soins infirmiers à domicile est relativement inchangé, avec toujours 36 personnes et toujours équilibré par l'ARS.

Le budget d'aménagement se monte à 10,35 millions d'euros. Les dépenses sont constituées notamment de l'aménagement des deux places, la place Frahier et la place Michel Pericard, avec le parking, ce qui représente 5,5 millions d'euros. Sont prévues en recettes les ventes des lots A1, A2, B et E, sachant que ces recettes ne seront inscrites qu'au montant de l'équilibre, en l'occurrence à 7,95 millions d'euros.

Les subventions d'Île-de-France Mobilités sont prévues à hauteur de 1 million d'euros, celles de la communauté d'agglomération ont été votées pour un montant de 250 000 euros pour le parking, celles de la Région Île-de-France atteignent 770 000 euros et 380 000 euros, également de la Région, sont prévus au titre des 100 quartiers innovants et des espaces publics.

En ce qui concerne l'eau potable, le budget de fonctionnement est de 320 000 euros, correspondant à de l'entretien relativement classique sur les hydrants. Pour l'investissement, qui n'en est qu'au début, sont prévus uniquement 271 000 euros au titre des dépenses d'équipement, 100 000 euros pour les premiers travaux de forage, les autres dépenses étant constituées principalement d'études.

Monsieur SOLIGNAC remercie à son tour l'ensemble des équipes ainsi que tous les élus qui ont contribué à l'élaboration de ce budget.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur DEGEORGE.

Pour Monsieur DEGEORGE, à l'écoute de cette présentation, il est possible de se dire que tout va pour le mieux dans le meilleur des mondes et d'hésiter à émettre le moindre questionnement sur ce budget. Il s'y risque néanmoins.

Deux sujets que son groupe souhaitait évoquer ont été abordés par Monsieur le Maire et le Conseil Municipal sera amené à y revenir ultérieurement, d'une part la question de la réforme de la taxe d'habitation et d'autre part tout ce qui concerne le SIDRU, les traitements différenciés entre les différentes intercommunalités, les retombées anticipées du second jugement de Natixis. Il ne s'y étend donc pas.

Les membres de son groupe ont bien noté l'effet de ciseaux positif en 2018 mais s'interrogent sur la pérennité de certaines recettes. L'assujettissement du SIAAP à la taxe foncière est certes une bonne nouvelle pour les finances de Saint-Germain-en-Laye mais la Ville en a profité bien plus tardivement que l'autre commune de la région Île-de-France, Valenton, qui en bénéficiait, et cet assujettissement pourrait être remis en cause, au moins à Valenton pour l'instant.

Ils ont aussi appris en commission que les droits de mutation seraient sur une tendance déclinante, notamment au T4, ce qui refléterait une hésitation du marché immobilier. Monsieur DEGEORGE demande à Monsieur le Maire s'il peut faire part de son analyse à ce sujet.

L'équilibre du budget d'investissement repose sur le niveau des cessions. Une personne a été ou va être recrutée, en charge de la gestion des actifs de la Ville. Monsieur DEGEORGE demande quel diagnostic cette personne a formulé, selon quels critères seront choisis les biens vendus, quelle gouvernance est envisagée en termes d'information du Conseil, quel rythme de cessions la Ville entend suivre.

Le groupe « Agir pour Saint-Germain-en-Laye » s'interroge également sur les impacts financiers des projets et choix structurants de la Ville. La gestion par opération est censée fournir une approche transparente des grandes réalisations en replaçant les dépenses annuelles dans une perspective pluriannuelle mais le rapport de présentation du budget primitif ne rappelle pas les chiffres des années précédentes et ne fait pas mention de ceux envisagés pour l'avenir. Prenant l'exemple de l'école Marie Curie, Monsieur DEGEORGE demande quelle part des 5,5 millions d'euros qui avaient été budgétés en 2017 a été réalisée, d'autant que 3,4 millions d'euros sont budgétés en 2018. Il demande quelle est l'enveloppe globale et comment s'inscrit la somme budgétée en 2018 par rapport à cette enveloppe.

Certaines dépenses liées à une même opération ne font pas l'objet d'un suivi selon cette procédure. C'est le cas des dépenses liées au tram train. 400 000 euros sont consacrés à l'aménagement de l'entrée du stade, lié aux travaux du tram train. Lors de séances précédentes de ce Conseil, avaient été notés différents travaux de dévoiement de réseaux pour environ 1,3 à 1,4 millions d'euros. Monsieur DEGEORGE demande donc quel est le coût consolidé des divers travaux inscrits dans les budgets de la Ville pour le tram train.

La densification de Saint-Germain-en-Laye est sans doute l'un des projets phares sous l'actuel mandat. Monsieur le Maire semble compter sur la dynamique qu'entraînera l'arrivée des premiers habitants de la Lisière Pereire sur les assiettes et *a fortiori* celle de tous les nouveaux habitants des programmes immobiliers qui verront le jour. Sur le plan strictement financier et sans évoquer les aspects environnementaux et le cadre de vie, Monsieur DEGEORGE demande quel est le bilan attendu de cette politique et si les coûts d'infrastructure, et autres, qu'elle induit ont été estimés.

Un autre choix de la Ville est l'externalisation du contrôle du stationnement en surface. Le groupe « Agir pour Saint-Germain-en-Laye » s'interroge sur le delta de recettes et de coûts par rapport à l'existant.

Il souhaite enfin évoquer un sujet qui n'est jamais abordé lors de l'examen du budget et qui est pourtant le principal actif de la ville, qui est la forêt. Des États généraux ont débuté, qui concernent

son avenir. Des projets sont évoqués, notamment la création d'un parc d'activités au Grand Cormier. Les choix de telles ou telles orientations dépendront vraisemblablement de leur impact sur la contribution de cet actif aux finances de la Ville. Les membres du Conseil Municipal ne disposent actuellement d'aucune information à ce sujet. Aussi le groupe « Agir pour Saint-Germain-en-Laye » souhaite que ce vide soit rapidement comblé, s'agissant de la contribution de la forêt et notamment de la zone de la gare de triage.

Monsieur le Maire indique qu'il va répondre dans un premier temps aux questions posées et que ses propos seront complétés ensuite par Monsieur SOLIGNAC.

S'agissant de l'effet ciseaux positif lié au SIAAP, il rappelle que si Emmanuel LAMY et Maurice SOLIGNAC, sous l'impulsion des services de la Ville, n'avaient pas pris l'initiative de mener ce contentieux, à l'origine, devant le tribunal administratif de Versailles, les finances communales n'auraient sans doute jamais bénéficié de cet effet ciseaux positif. Monsieur DEGEORGE a rappelé la situation de l'usine de Valenton, qui appartient également au SIAAP. La Ville a rencontré le nouveau directeur départemental des finances publiques et il n'y a pour le moment pas de signaux négatifs. Si le SIAAP conteste les rôles qui ont été émis, c'est son droit et la Ville gagnera peut-être une seconde fois, ayant des arguments à faire valoir.

Concernant les droits de mutation, Monsieur le Maire pense que l'année 2017 a été bonne et il n'est pas certain qu'il y ait eu un effet de décélération au trimestre 4 dans la dynamique constatée.

Pour ce qui est de la politique patrimoniale, il ne faut pas selon lui la voir uniquement sous l'angle de la cession. Il confirme qu'une personne a en effet été recrutée, qui arrivera le 1^{er} février. Elle aura pour mission d'auditer, d'avoir une gestion un peu plus dynamique à l'issue du recensement des actifs de la Ville qui aura été finalisé et de proposer un schéma soit de cessions, soit de rendement. En effet un certain nombre de biens peuvent être source de rendement dans un contexte où la Ville a besoin de générer de la recette de fonctionnement future.

Monsieur le Maire assure par ailleurs que dès que les travaux concernant l'école Marie Curie seront terminés, un bilan global de l'opération sera fait. Il sera possible de le faire à la rentrée 2018 s'il n'y a pas de retard dans les travaux. De même, s'agissant des coûts consolidés par la ville pour le T13, il faudra attendre puisque les travaux vont durer encore au moins 18 mois. Il est possible d'envisager leur achèvement au troisième ou au quatrième trimestre 2019 puisque le démarrage des premiers essais est prévu début 2020 pour une mise en service entre avril et juillet 2020. À ce moment-là un bilan du coût consolidé du T13 pour la part Ville pourra être fait.

Revenant sur les États généraux de la forêt lancés par la Ville, Monsieur le Maire indique que les courriers concernant les réunions des premiers groupes de travail, qui auront lieu en janvier, vont être envoyés incessamment. Il indique qu'il n'a pas connaissance à ce jour d'un parc d'activités sur la zone de Grand Cormier, qui appartient à la SNCF. Pour le moment, c'est plutôt un périmètre d'attente et la Ville n'a pas d'information plus précise à ce sujet.

Pour Monsieur AUDURIER, il s'agit sans doute d'une interprétation un peu rapide du fait que cette zone a été énumérée parmi les zones d'activités économiques qui font l'objet d'une délibération suivante, mais ce n'est pas parce qu'il y a une zone d'activité économique qu'il va y avoir immédiatement des constructions ou des changements majeurs dans l'activité actuelle de cette zone.

Monsieur le Maire rappelle sa propre réticence à ce que cette zone fasse l'objet d'une densification autre que ce qu'elle est aujourd'hui. Il assure que la densification ne lui fait pas peur, mais souhaite qu'elle soit maîtrisée le plus possible et l'objectif des règles d'urbanisme qui sont actuellement en cours de révision est de permettre cette urbanisation maîtrisée. Il affirme son opposition à une surdensification de Saint-Germain-en-Laye, soulignant qu'il l'avait déjà indiqué lors du précédent Conseil Municipal lorsqu'il avait été interpellé sur la ville à 50 000 habitants, à laquelle il est personnellement très défavorable.

S'agissant du bilan du stationnement, il rappelle que le nouveau dispositif va entrer en vigueur au 1^{er} janvier 2018 et qu'un bilan pourra être fait peut-être après le premier semestre, en tout cas à la fin de l'exercice budgétaire 2018.

Monsieur SOLIGNAC ajoute, concernant le stationnement et le FPS, que les chiffres mis dans le budget 2018 montrent un plus, concernant l'accroissement des recettes et des dépenses, de 100 000 euros. C'est pour le moment le bilan positif retenu pour l'opération FPS, qui aura des retombées aussi sur le stationnement de surface, raison pour laquelle un chiffre global est évoqué.

Pour les droits de mutation, il précise qu'il s'agit aussi d'une précaution mais les chiffres mentionnés dans le fascicule de présentation montrent que la Ville espère des recettes de 3,4 millions d'euros, ce qui est un très bon chiffre. Il faut néanmoins se méfier d'un éventuel renversement. Il y a pour l'instant des mouvements un peu plus négatifs du côté des notaires mais il y a un décalage entre ce qui est enregistré chez le notaire et la réalité de la comptabilisation des montants. Il y a en effet un délai d'environ six mois entre une promesse de vente et la perception des sommes dans les caisses de la Ville. C'est pour cette raison qu'il n'est prévu que 100 000 euros de plus sur les droits de mutation, qui passent de 2,6 à 2,7 millions d'euros dans le budget primitif quand bien même le résultat de l'année 2017 serait à 3,4 millions d'euros.

En ce qui concerne les consolidations par opération, il confirme que cela est fait, mais au niveau du compte administratif et non au niveau du budget.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur LEVEQUE.

Monsieur LEVEQUE indique qu'après le débat détaillé du mois précédent sur le rapport d'orientations budgétaires, son groupe interviendra de façon un peu différente, estimant que le temps est passé de l'époque où une opposition, sous prétexte que le budget était celui de la majorité, considérait que tout était mauvais et bombardait le maire de questions sur tel ou tel compte du budget dans l'espoir secret de le mettre en difficulté. Ces comportements ne sont plus acceptés en 2018 par les citoyens. En effet, la Ville se trouve, pour constituer son budget, dans un environnement contraint même si elle bénéficie d'un effet de levier cette année grâce à une hausse des recettes dont l'origine a été mentionnée par Monsieur SOLIGNAC et d'une baisse des dépenses principalement en charges de personnel avec notamment les transferts de personnel vers la communauté d'agglomération.

Il y a dans le budget 2018 des efforts sur des thèmes auxquels le groupe de Monsieur LEVEQUE est sensible, comme par exemple les investissements proposés en assainissement ou sur la politique de l'eau avec le forage albien.

C'est pourquoi ce soir le groupe « Saint-Germain autrement » a plutôt voulu mettre en avant un certain nombre de sensibilités ou de thématiques qui le séparent de la majorité municipale, ayant d'ailleurs observé par le passé que de ce constat naissaient parfois, quelques mois après, des initiatives assez proches de ses suggestions.

La première de ces sensibilités différentes porte sur la communauté d'agglomération. Celle-ci est évoquée parce que dans ce budget la Ville récupère 15 millions d'euros de fiscalité en provenance de la communauté. Monsieur LEVEQUE rappelle que son groupe n'a pas voté ce projet de territoire, le 7 décembre dernier, à la communauté, alors que la majorité municipale l'a fait, à une abstention près, même s'il pense personnellement qu'elle l'a fait sans enthousiasme. Le diagnostic – très décevant – a été réalisé par un cercle restreint composé d'élus et de services des villes sans consultation des habitants. L'INSEE, qui est pourtant une référence très accessible en matière de captation de données, n'a pas été mobilisée, aucune prospective n'a été faite, même à trois ou quatre ans, même sur le plan démographique pour connaître les enjeux sur le territoire. L'attractivité économique a été placée en priorité numéro un, mais avec un descriptif d'actions très généralistes au profit des entreprises, qui pourrait s'appliquer à tout territoire métropolitain, sans aucune vision en matière d'emploi. Sur l'aménagement et le tourisme, les axes définis ne visent pas prioritairement les habitants des

communes de l'agglomération. Cela reflète l'état d'esprit qui anime la communauté d'agglomération, une construction à la Thatcher – *I want my money back* – destinée avant tout à récupérer des fonds pour sa propre commune, les fameuses attributions de compensation. Le financement des biens communautaires vise avant tout à permettre de récupérer un bien sur sa propre commune. Il est donc difficile, avec un tel état d'esprit, de construire un projet de territoire commun et ambitieux qui est, à ce stade, forcément fondé sur le plus petit dénominateur commun.

La deuxième différence porte sur la fiscalité. Pour Monsieur LEVEQUE, une réflexion approfondie doit être menée sur la fiscalité de la Ville pour les années à venir. Avec la suppression de la taxe d'habitation pour 50,1 % des habitants se pose la question de la visibilité de l'impôt local, notamment à travers la taxe foncière, payée par les propriétaires. Monsieur LEVEQUE rappelle qu'il y a à Saint-Germain-en-Laye un différentiel de près de 50 % en moins sur l'impôt foncier par rapport aux villes de même strate et que cela suscitera des interrogations pour les années à venir. Il convient que 2018 ne se prête pas à un réajustement mais affirme que cette situation, avantageuse pour les habitants de Saint-Germain-en-Laye, que l'on a laissé perdurer pendant des années, sera préoccupante pour la suite à venir.

Le troisième point concerne les prix des services de proximité. Ce que l'impôt local ne peut pas financer, c'est la contribution directe de l'usager qui le paye. Pour Monsieur LEVEQUE, il faut en effet un prix des services de proximité et une contribution de chacun. Toutefois, du fait que les taux d'imposition sont stables depuis des années, il y a une politique de revalorisation systématique, au-delà de l'inflation, de tous les prix des services pratiqués par la Ville, d'où des prix qui sont chers par comparaison avec d'autres communes, que ce soit la restauration scolaire, le centre aéré, la garderie, la piscine intercommunale – même si ce n'est pas le même budget – etc.

De plus, la politique de contribution, dite de taux d'effort, n'est pas visible et n'a pas fait ses preuves du point de vue du groupe « Saint-Germain autrement », et Monsieur LEVEQUE demande ce qu'il en est de l'évolution, chaque année, des tranches du quotient familial. Selon lui, et c'est sa quatrième remarque, la politique du taux d'effort n'a de sens que si, par rapport au quotient familial qui est donné, les tranches évoluent chaque année. La politique de solidarité, qui est présente à Saint-Germain-en-Laye, doit être plus importante. Le groupe de Monsieur LEVEQUE s'interroge toujours sur le budget du CCAS, qui reste assez constant au cours des dernières années, et se demande s'il remplit toutes ses missions, s'il a les moyens suffisants pour faire face aux demandes et aux situations rencontrées. La collectivité a en effet une responsabilité, un devoir de faire face aux demandes des habitants aux prises avec les accidents de la vie et le groupe « Saint-Germain autrement » doute que les moyens votés permettent de faire face aux enjeux actuels.

La cinquième différence que Monsieur LEVEQUE souhaite évoquer porte sur la politique d'investissement de la Ville. Certes, compte tenu des contraintes de financement, le niveau d'investissement est très bon à Saint-Germain-en-Laye depuis de nombreuses années. Ce qui peut différencier le groupe « Saint-Germain autrement » de la majorité municipale réside éventuellement dans les choix d'investissement, dont il peut contester certains. Par exemple, en matière de développement durable, il souhaiterait plus d'investissements sur le thème des économies d'énergie, non seulement en continuant ce qui est fait sur les bâtiments municipaux mais aussi avec des mesures d'encouragement au profit des Saint-Germanoises pour favoriser les travaux d'isolation. C'est un défi majeur pour améliorer le parc de logements existants.

Un autre point concerne la politique d'investissement en matière d'accessibilité des bâtiments municipaux. Monsieur LEVEQUE souligne qu'une étude remarquable a été menée par l'équipe municipale en 2015, qui recensait les travaux d'accessibilité à tous les handicaps des différents équipements de la Ville. Il lui semble que ces engagements qui sont, certes, coûteux, n'apparaissent plus distinctement actuellement dans les projets d'investissement. Des sensibilités différentes peuvent également exister en matière de politique de la voirie, avec de nombreux pavages en ville – par exemple sur les nouveaux arcades de centre-ville. Le pavage n'est pas forcément apprécié par tous.

Toujours dans les différences en matière d'investissement, le groupe « Saint-Germain autrement » a une volonté de développement d'équipements culturels sur le sud de la ville. Or l'idée que Monsieur le Maire avait semble-t-il commencé à évoquer, de classe de conservatoire de musique vers le sud semble au point mort et une éventuelle salle de spectacle ou d'animation au Bel Air semble avoir disparu de la programmation municipale. Enfin, d'année en année, la Ville continue à investir toujours plus dans les caméras de surveillance. 200 000 euros ont encore été dépensés cette année pour cinq emplacements dont, pour certains, l'utilité pose question. On ne sait d'ailleurs plus il s'agit de vidéo protection ou de vidéo verbalisation, comme cette évolution avait été annoncée il y a deux ans. Une évaluation mériterait donc, selon Monsieur LEVEQUE, d'être réalisée.

Enfin, le dernier point concerne la politique de cessions, qui est relativement forte ces dernières années, et un recours à l'emprunt que Monsieur LEVEQUE considère comme faible. Apparaît depuis quelques années l'importance dans les budgets annuels des ventes du patrimoine de la Ville. Ainsi que l'a rappelé Monsieur SOLIGNAC, en 2018 le produit de ces ventes, de près de 5 millions d'euros, représente 39 % des recettes réelles d'investissement de l'année, contre 28 % pour l'emprunt et 23 % pour les dotations propres de la Ville. Pour le groupe « Saint-Germain autrement », c'est un modèle de financement qui n'est pas pérenne et avec une dette par habitant de 602 euros, nettement inférieure au ratio des villes de même strate, et un taux moyen de l'encours à 1,8 % d'intérêts sur la période, cela laisse une opportunité d'action raisonnable pour l'avenir.

Tels sont les points de sensibilité différente du groupe « Saint-Germain autrement », qui positionnent le vote plus global de ses membres ce soir.

S'agissant tout d'abord de la communauté d'agglomération, Monsieur le Maire indique que par esprit de responsabilité il ne veut pas tirer sur l'ambulance. Le projet de territoire a été voté, en effet sans enthousiasme. Les représentants de Saint-Germain-en-Laye ont fait des propositions d'ajouts ou de modifications qui n'ont pas été retenues, ce qu'il regrette. Cela explique peut-être d'autres initiatives qui seront évoquées ultérieurement. L'Agglomération est sur des compétences *a minima*. Il s'agit d'une intercommunalité de projets. Même s'ils sont peu nombreux, certaines choses émergent. Il y a sur le tourisme une initiative intéressante, qui va émerger au premier trimestre 2018. S'agissant de la compétence GEMAPI, il semblerait que le transfert puisse ne pas s'opérer et c'est donc une compétence que la communauté d'agglomération n'aurait pas à exercer. Tout en regrettant lui aussi que l'on n'aille pas plus loin, Monsieur le Maire souligne qu'il y a 20 communes dans l'agglomération et qu'il est compliqué de peser dans ce grand ensemble assez disparate mais qui, lui semble-t-il, commence à travailler de mieux en mieux et un peu plus en responsabilité que quelques mois auparavant.

Concernant une « grande initiative » sur la fiscalité locale, Monsieur le Maire donne plus modestement crédit au Président de la République de vouloir lancer ce chantier, comme il l'a annoncé lors de son discours au Congrès des maires de France. À titre personnel, Monsieur le Maire pense que c'est une bonne mesure que moins de fiscalité pèse sur les ménages français, ce qui fait plus de redistribution. Ensuite, cela pose des problèmes techniques et cela pose fondamentalement un problème qui est celui de la finance locale et des recettes fiscales, avec un autre principe constitutionnel qui est celui de l'autonomie budgétaire des collectivités locales. Le Conseil Municipal comporte en son sein une sénatrice et Monsieur le Maire exprime sa certitude qu'elle pourra relayer les discussions auprès de ses membres et être, même d'une façon modeste, le porte-parole des contributions qu'ils pourront faire lorsque ce grand débat sera lancé.

À propos du CCAS, Monsieur le Maire se permet une petite digression, signalant la distribution, la veille, des colis de Noël au CCAS. Il souligne qu'il ne faut pas oublier que Saint-Germain-en-Laye est une ville qui a également un certain nombre de difficultés et assure que la municipalité soutient et supporte toutes les familles ou les personnes seules qui sont dans la nécessité, notamment au moment de Noël. Néanmoins, la solidarité, ce n'est pas seulement le CCAS. 33 Tibétains sont arrivés dans la résidence Serena et la solidarité consiste aussi à appréhender et à gérer ces questions dans leur globalité. La Ville fait face à ses obligations en matière de solidarité et traite toutes les demandes qui lui parviennent. Il ne semble pas à Monsieur le Maire qu'elle ait jamais négligé une demande ou une

situation d'urgence, intervenant dans les 24 heures avec des services qui sont assez diligents sur le sujet.

Sur le conservatoire et ce projet d'implantation d'équipement public dans le sud de la commune, Monsieur le Maire indique que la Ville est en train de regarder les schémas d'implantation de ces équipements publics et qu'elle va s'orienter probablement vers la rénovation-réhabilitation-restructuration du COSEC et, très certainement, l'implantation du conservatoire à côté, boulevard de la Paix.

C'est un souhait, et Monsieur le Maire n'est pas certain qu'il sera possible de le réaliser mais il assure que c'est en bonne voie. C'est selon lui un geste fort de faire en sorte d'avoir un grand équipement culturel dans les quartiers sud de la ville. Cet équipement doit s'accompagner d'une politique culturelle ambitieuse sur le quartier, en lien avec l'éducation et avec les trois grands groupes scolaires que sont Jean Moulin, les Sources, dans un format qui sera également restructuré, et Marie Curie. Il considère qu'en effet cet équipement seul ne suffit pas et qu'il faut avoir une politique plus ambitieuse vis-à-vis d'enfants qui ont peut-être un peu moins accès à la culture que les autres. Cette conviction, qui est la sienne, est selon lui aussi partagée par l'ensemble des membres du Conseil Municipal.

Pour ce qui est de la vidéo protection, Monsieur le Maire considère que 200 000 euros et cinq emplacements de caméras, ce n'est pas assez. Il souhaite aller plus loin et investir davantage. Il affirme qu'il n'y a pas une journée où l'on ne mesure l'efficacité de la vidéo protection. Tous les jours surviennent des problèmes à Saint-Germain-en-Laye et les caméras sont bien utiles, parfois, en effet, dans des endroits que l'on ne soupçonne pas. Il rappelle qu'il y a eu des problèmes cet été, avec trois voitures brûlées, dans un quartier résidentiel où l'on n'aurait jamais imaginé que cela puisse survenir. La vidéo protection permet à chaque fois d'identifier les problématiques et d'intervenir le plus rapidement possible. Il donne un autre exemple, il y a quelques semaines, de bandes qui venaient d'autres villes environnantes. Grâce à la vidéo protection, il a été possible d'en identifier les membres au niveau du RER et les équipes municipales ont pu intervenir très rapidement.

Monsieur le Maire convient que c'est une différence qu'il peut y avoir avec le groupe « Saint-Germain autrement », mais que la majorité municipale considère que c'est au contraire un investissement nécessaire. Celui-ci coûte cher parce que le choix a été fait d'investir sur des réseaux de fibre de très haute qualité pour avoir des caméras de très haute résolution. Il donne encore l'exemple des caméras situées sur la rampe des Grottes, qui permettent d'identifier avec une définition très précise une plaque d'immatriculation d'un véhicule situé sous le pont du Pecq.

Monsieur SOLIGNAC ajoute que ce qui est cher dans la caméra n'est pas forcément l'instrument proprement dit mais le génie civil que nécessite son installation. Heureusement, à Saint-Germain en Laye la plupart des trottoirs possèdent des tubes vides qui permettent de passer des câbles à moindre coût.

Revenant sur la question des taux d'effort, il indique que ce taux d'effort s'applique à la première des recettes municipales, celle des cantines, ou sur les barèmes de la CAF. Il rappelle aussi le projet en cours dans ce domaine, qui vise justement à se rapprocher des barèmes de la CAF. C'est un chantier qui n'est pas encore complètement achevé, mais le taux d'effort pourra être exprimé rapport aux « revenus » communiqués par la CAF.

Enfin, même si la taxe d'habitation est appelée peut-être à disparaître, il souligne que la Ville de Saint-Germain-en-Laye a une politique assez généreuse concernant les abattements, et en particulier les abattements familiaux ou les abattements de base, ce qui n'est pas le cas de toutes les communes, y compris dans la communauté d'agglomération. Ces abattements s'appliquent à la valeur locative moyenne, qui augmente à Saint-Germain-en-Laye bien plus vite que la masse totale des valeurs locatives. Cela signifie que lorsqu'est voté un certain abattement, son montant s'accroît d'année en année et il y a par conséquent à Saint-Germain-en-Laye de plus en plus de gens exonérés, non pas forcément parce que leurs revenus baissent mais parce que l'abattement qui leur est appliqué est de plus en plus important.

Sur l'investissement en économies d'énergie ou la politique verte, Monsieur SOLIGNAC convient que le fameux « budget vert » ou « DOB vert » n'est plus présenté depuis maintenant deux ans. C'était en effet un démarrage important qu'il fallait faire passer, notamment au niveau des services et au niveau de l'état d'esprit qu'il fallait avoir. Il assure qu'aujourd'hui, quel que soit le projet lancé par le service des bâtiments, ces trois critères, avec maintenant l'accessibilité, sont pris en compte sur la totalité des dossiers et que c'est devenu très naturel. Il est bien selon lui que cette prise en compte de l'économie d'énergie, du verdissement et de l'accessibilité ne soit plus présentée de manière trop spécifique. L'abaissement des trottoirs, par exemple, au niveau des feux rouges, n'est plus mentionné dans le budget alors qu'il est possible d'en voir partout. Cela signifie que c'est devenu quelque chose de naturel et que ces critères sont de plus en plus pris en compte de manière obligatoire.

Monsieur le Maire revient sur la question du pavage et de la politique d'accessibilité. Il confirme qu'il existe un plan de mise aux normes des bâtiments municipaux, mais que le bâti municipal saint-germanoise est plus contraint et plus compliqué que les autres parce qu'il est plus ancien, comme en témoigne la difficulté et le coût de mise en place de la rampe d'accès du bâtiment Henri IV. S'agissant du pavage, il évoque son déplacement récent avec Pierre CAMASSES à Aschaffenburg, dont tout le vieux centre est pavé. Cela a beaucoup d'allure et il n'a pas l'impression que les Allemands se plaignent de ces pavés.

Il propose de soumettre au vote les budgets les uns après les autres et met aux voix le budget primitif « Ville ».

La délibération est adoptée à la majorité, Monsieur CAMASSES, Monsieur LÉVÊQUE, Madame SILLY, Monsieur ROUXEL votant contre, Madame DUMONT (procuration à Madame GOMMIER), Monsieur LAZARD, Madame GOMMIER, Monsieur DEGEORGE s'abstenant.

N° DE DOSSIER : 17 I 22b – BUDGET PRIMITIF « AMENAGEMENT » - EXERCICE 2018

Les commissions « Ressources » et « Services à la population » ont émis un avis favorable à la majorité et la commission « Cadre de vie » à l'unanimité.

Monsieur le Maire soumet au vote le budget primitif « Aménagement ».

La délibération est adoptée à la majorité, Madame DUMONT (procuration à Madame GOMMIER), Monsieur LAZARD, Madame GOMMIER, Monsieur DEGEORGE, Monsieur ROUXEL votant contre.

N° DE DOSSIER : 17 I 22c – BUDGET PRIMITIF « ASSAINISSEMENT » - EXERCICE 2018

Monsieur SOLIGNAC précise que les trois commissions avaient approuvé ce budget à l'unanimité.

Monsieur le Maire soumet au vote le budget primitif « Assainissement ».

La délibération est adoptée à l'unanimité.

N° DE DOSSIER : 17 I 22d – BUDGET PRIMITIF « EAU POTABLE » - EXERCICE 2018

Monsieur SOLIGNAC précise que les trois commissions avaient approuvé ce budget à l'unanimité.

Monsieur le Maire soumet au vote le budget primitif « Eau potable ».

La délibération est adoptée à l'unanimité.

N° DE DOSSIER : 17 I 22e – BUDGET PRIMITIF – SERVICE DE SOINS INFIRMIERS A DOMICILE – EXERCICE 2018

Monsieur SOLIGNAC précise que les trois commissions avaient approuvé ce budget à l'unanimité.

Monsieur le Maire soumet au vote le budget primitif du service de soins infirmiers à domicile.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

N° DE DOSSIER : 17 I 23 – REPARTITION DES CREDITS DE SUBVENTIONS – EXERCICE 2018

Monsieur SOLIGNAC indique que le montant global des subventions est quasiment stable, avec une très petite différence à la baisse, mais il précise qu'une dizaine d'associations ont été transférées sur le budget du CCAS, pour un peu moins de 10 000 euros, ce qui explique l'essentiel de la baisse. Par conséquent ces subventions sont globalement stables, avec une petite variation sur le PSG amateur, qui est en baisse alors qu'est en hausse le Football Club de Saint-Germain. Surtout, les quatre plus grosses subventions de la Ville, qui concernent la Soucoupe, l'AGASEC, la Clef et le CCAS, et représentent à elles quatre plus de 90 % du montant total, sont maintenues au même niveau.

Il précise que la commission « Ressources » s'est prononcée favorablement à l'unanimité sur cette répartition.

En l'absence de demande d'intervention, Monsieur le Maire soumet au vote la délibération proposée.

La délibération est adoptée à la majorité, Monsieur ROUXEL votant contre, Madame DUMONT (procuration à Madame GOMMIER), Monsieur LAZARD, Madame GOMMIER, Monsieur DEGEORGE s'abstenant.

N° DE DOSSIER : 17 I 24 – AUTORISATION D'ENGAGEMENT DE DEPENSES AU COMPTE 6232 FÊTES ET CEREMONIES

Monsieur SOLIGNAC indique que c'est à la demande du comptable public qu'a été détaillé le montant des dépenses incluses sous le compte 6232, intitulé « fêtes et cérémonies », qui atteint un total de 120 000 euros. Apparaissent sous ce compte notamment les fêtes, le marché, les fleurs, les cérémonies telles que les vœux du Maire, les jumelages, les rencontres sportives pour le PSG.

Il précise que la commission « Ressources » s'est prononcée favorablement à l'unanimité sur cette liste.

En l'absence de demande d'intervention, Monsieur le Maire soumet au vote la délibération proposée.

La délibération est adoptée à l'unanimité Madame DUMONT (procuration à Madame GOMMIER), Monsieur LAZARD, Madame GOMMIER, Monsieur DEGEORGE s'abstenant.

N° DE DOSSIER : 17 I 25 – CORRECTION EXCEPTIONNELLE D'ECRITURES COMPTABLES – BUDGET ANNEXE D'ASSAINISSEMENT

Monsieur SOLIGNAC indique qu'il s'agit d'une correction des comptes du comptable, mais qu'il est demandé au Conseil Municipal d'approuver, concernant un changement de ligne sur deux montants. Il précise que cela ne modifie en rien le compte administratif qui a été approuvé.

Il ajoute que la commission « Ressources » s'est prononcée favorablement à l'unanimité.

En l'absence de demande d'intervention, Monsieur le Maire soumet au vote la délibération proposée.

La délibération est adoptée à l'unanimité, Madame DUMONT (procuration à Madame GOMMIER), Monsieur LAZARD, Madame GOMMIER, Monsieur DEGEORGE s'abstenant.

N° DE DOSSIER : 17 I 26 – ADHÉSION DE LA VILLE À DIFFÉRENTES ASSOCIATIONS

Monsieur SOLIGNAC estime qu'il était important de faire un point et d'indiquer la totalité des associations auxquelles la Ville est adhérente. Se retrouvent dans cette liste des associations classiques comme l'Association des maires de France où l'Association des maires d'Île-de-France, mais aussi un certain nombre de « clubs utilisateurs », qui permettent aux responsables des services municipaux d'entrer en contact sur les réseaux Internet pour résoudre des petits problèmes.

Il indique que la commission « Ressources » s'est prononcée favorablement à l'unanimité.

Monsieur le Maire précise qu'il y a une nouvelle adhésion au Réseau des Villes impériales, pour lequel Saint-Germain-en-Laye a été retenue dans le cadre d'un dossier préparé par Madame RICHARD et Monsieur JOUSSE.

Madame SILLY souhaite faire deux remarques. En premier lieu, son groupe aurait souhaité que le montant des cotisations versées à chaque association soit indiqué, comme c'était le cas, lui semble-t-il, sous les exercices précédents. Il regrette par ailleurs de constater que l'action sociale et la solidarité ne donnent lieu à aucun partenariat. Comme le précise la délibération, ces adhésions ont pour vocation d'insérer la collectivité au sein d'un réseau, favorisant la mutualisation des bonnes pratiques. Le groupe « Saint-Germain autrement » a le sentiment que ces choix et ces non choix traduisent les priorités qui sont accordées aux politiques publiques. En matière d'égalité femmes-hommes, où pratiquement tout reste à faire, il aurait été peut-être judicieux de s'adosser à l'expertise et aux réseaux de structures associatives comme par exemple le Centre Hubertine Auclert ou la Charte européenne pour l'égalité entre les hommes et les femmes dans la vie locale, association à laquelle a adhéré dès 2012 la ville de Suresnes – ville de droite – qui est exemplaire dans ce domaine. De la même façon, l'action en faveur de l'égalité des chances ou la lutte contre les discriminations pourraient être renforcées par un partenariat, par exemple, avec la Coalition des villes contre le racisme, qui est lancée par l'Unesco. Madame SILLY précise que le montant de la cotisation à ces associations est extrêmement modeste.

Monsieur le Maire indique qu'il a sous les yeux la liste demandée par Madame SILLY. Il assure qu'il n'y a pas de secret professionnel interdisant de la communiquer et que ce sera donc fait. S'agissant des demandes d'adhésion à d'autres associations, il précise que cette liste n'est pas fermée et que si des propositions sont faites, sur la base de quelques critères – que cela serve, que cela soit utile, que cela ait une vraie valeur ajoutée – il est tout à fait disposé à examiner d'autres demandes d'adhésion.

Il soumet au vote la délibération proposée.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

N° DE DOSSIER : 17 I 27 – CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDE – COMMUNE NOUVELLE

Monsieur MIGEON rappelle qu'une réflexion est engagée sur un éventuel projet de commune nouvelle telle que prévue par la loi du 16 décembre 2010, renforcée par la loi du 16 mars 2015 dite loi Pélissard.

En raison des éléments de contexte exposés dans le projet de délibération, les communes de l'Etang-la-Ville, Fourqueux, Mareil-Marly et Saint-Germain-en-Laye estiment pertinent de s'intéresser à ce dispositif.

Afin d'en étudier la faisabilité et les conséquences, les quatre communes souhaitent faire appel à une assistance à maîtrise d'ouvrage en complément d'expertise possible des services de l'État, principalement la DDFIP, et de l'Association des maires de France. Dans ce cadre, une convention de groupement de commande est nécessaire à la passation d'un marché en vue de la sélection du bureau d'étude.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la convention constitutive du groupement de commande entre les quatre villes telle qu'annexée à la présente délibération.

Monsieur MIGEON rappelle que le sujet a été évoqué lors du précédent Conseil Municipal et a fait l'objet d'échanges le 12 décembre 2017 en commissions réunies. Il indique aussi que les conseils municipaux des trois autres communes concernées ont déjà délibéré favorablement sur ce groupement de commande.

Monsieur le Maire souligne que la réunion du 12 décembre 2017 a donné lieu à des échanges et à des débats intéressants. Par conséquent le fond de ce dossier a déjà pu être abordé et a permis d'évoquer la plupart des questions qui ont été soulevées.

Il affirme qu'il ne s'agit pas d'un dossier tabou, qu'il ne doit pas faire l'objet de crispations. Il s'agit pour le moment de voter un groupement de commande permettant de faire une étude pour travailler avec les collectivités voisines, dont il estime qu'elles font partie de la même communauté de vie, du même bassin de vie que Saint-Germain-en-Laye.

C'est donc selon lui un dossier sur lequel il doit être possible de travailler sereinement et il souhaite que les interventions qui vont avoir lieu sur ce dossier soient faites dans cet esprit, qui est exactement l'esprit de responsabilité qu'ont eu tous les conseillers municipaux lors de la réunion qui s'est tenue sur ce sujet.

Il donne la parole à Madame GOMMIER.

Madame GOMMIER indique que le groupe « Agir pour Saint-Germain-en-Laye » n'a aucun *a priori* concernant la fusion envisagée. Néanmoins, l'intérêt politique d'un dépassement du seuil de 50 000 habitants qui ferait de Monsieur le Maire le premier édile de la communauté d'agglomération Saint-Germain Boucles de Seine n'échappe pas à ses membres. Pourtant, cette fusion menacerait les oppositions locales et, par conséquent, l'équilibre nécessaire à une bonne représentation des citoyens. Sans vouloir anticiper les résultats de la future étude, des questions se posent dès à présent – ajustement des diverses taxes, mutualisation des agents municipaux, des équipements et des prestataires, problèmes de circulation dont dépend l'attractivité commerciale, sécurité. Madame GOMMIER demande s'il est prévu d'harmoniser les PLU des quatre communes, quand celui de Saint-Germain-en-Laye est en pleine révision.

La fusion proposée va automatiquement abaisser à 17 % le quota de logements sociaux, ce qu'il va falloir compenser, et Madame GOMMIER avertit de prendre garde à une nouvelle marée de béton au paradis des promoteurs. Elle demande que soit exigée de cette étude des chiffres et des exemples précis d'économies, ainsi que les bénéfices à en tirer pour les administrés. Les économies mentionnées doivent être immédiates et non pas envisagées dans un avenir mal défini.

Surtout, les membres du groupe « Agir pour Saint-Germain-en-Laye » s'étonnent du fait que depuis trois semaines environ que ce projet a filtré, il n'ait jamais été question de demander leur avis aux citoyens. Ils rappellent qu'aucune des quatre majorités élues en 2014 n'a été investie de cette mission et que ce projet ne figure dans aucun de leurs programmes. Si fort que Monsieur le Maire souhaite

cette fusion, elle dépasse très largement le mandat confié au Conseil Municipal. Une fois définie par l'étude qu'il est demandé de voter, cette fusion ne pourra être légitime, selon eux, qu'une fois soumise à une consultation populaire. Cela se nomme la démocratie directe.

Madame GOMMIER indique que son groupe s'abstiendra sur cette délibération.

Monsieur le Maire considère qu'il est dommage de s'abstenir à ce stade, alors même que le résultat de l'étude n'est pas connu. Lorsque le groupe de Madame GOMMIER aura, comme tous les membres du Conseil Municipal, tous les éléments en main, une décision sera prise, mais pour que ce soit possible, il ne faut pas selon lui s'abstenir à ce stade.

Il indique qu'aujourd'hui le seul intérêt à franchir le seuil de 50 000 habitants est de pouvoir en effet bénéficier du nouveau cadre qui a été présenté par le Président de la République de conventionnement budgétaire pour les 319 collectivités locales les plus importantes, avec une garantie des dotations en contrepartie d'un accroissement maîtrisé des dépenses de fonctionnement de 1,2 % sur trois années. Cela s'étudie et il n'est pas inintéressant, selon lui, d'avoir cette donnée mais il estime que ce n'est pas la quintessence ce projet. Celui-ci doit permettre d'appréhender de manière sereine le maintien des services publics aux usagers en dégageant des économies, dans la perspective de devoir réaliser au niveau national 13 milliards d'euros d'économies budgétaires.

S'agissant des impacts rappelés par Madame GOMMIER, il indique que c'est l'objet de l'étude de les analyser. Il y a les experts et il y a les citoyens, qu'il souhaite voir le plus largement associés à cette consultation et dont il souhaite recueillir l'avis. En ce qui concerne la construction immobilière, il estime que ce n'est pas une peste bubonique aux portes des quatre villes et assure qu'il n'a pas une tête de bétonneur. Il rappelle qu'il n'est pas pour le bétonnage de la ville et que son histoire personnelle et familiale vient au contraire démontrer l'inverse, affirmant qu'il ne laissera pas prospérer des arguments dans ce sens. Ce projet vise au contraire à permettre de préserver le cadre de vie des habitants de ces communes.

En ce qui concerne le mandat donné ou non aux conseils municipaux pour étudier cette question, Monsieur le Maire rappelle que Monsieur LAMY avait eu d'ores et déjà des discussions avec ses collègues maires des communes environnantes – notamment aussi avec le Pecq, Maisons-Laffitte et le Mesnil-le-Roi en parlaient, Poissy et Carrières-sous-Poissy également, de même que Croissy et Le Vésinet. Cette perspective ne figurait pas dans leurs programmes, c'était après 2014 parce qu'il s'agit de s'adapter au contexte. Les baisses de dotation n'étaient pas les mêmes, la structure intercommunale n'était pas la même et a été imposée dans le périmètre qui est le sien aujourd'hui. Il est donc nécessaire de s'adapter pour survivre.

Il considère que la consultation démocratique est essentielle et qu'il s'agira de définir ensemble le périmètre de consultation. Il propose de travailler ensemble et compte sur l'ensemble des membres du Conseil Municipal pour faire remonter le maximum de sujets, de problèmes, depuis les rues qui ont le même nom dans deux communes, ce qui posera des problèmes pour l'affranchissement postal – question évoquée par le service des impôts.

Il indique néanmoins qu'il est en train de faire étudier les taux de participation aux référendums d'initiative locale, qui sont de 15 à 20 % à chaque fois et qu'il pense nécessaire d'intégrer ce paramètre lorsque seront abordées ces questions de concertation ou de recueil de l'avis de la population, estimant que ce n'est peut-être pas le meilleur véhicule ou la meilleure méthodologie.

Il donne la parole à Monsieur LEVEQUE.

Pour Monsieur LEVEQUE, il s'agit ce soir d'un principe d'étude et non d'une décision de fusion. À ce stade, le groupe « Saint-Germain autrement » n'a donc ni un *a priori* favorable, ni un *a priori* défavorable. Il s'agit simplement, très largement, d'établir l'ensemble des données pertinentes pour se faire un jugement. Par contre, comme cela a été dit, il lui semble que dans la méthodologie, la

participation de la population à cette réflexion apparaît indispensable et incontournable, par des ateliers, par des enquêtes, par des questionnaires, etc. Cela n'apparaissait pas très clairement dans la délibération et il faudra sans doute le mettre dans le cahier des charges de l'animation.

En tout état de cause, il s'agit ce soir de prendre une décision concernant une étude et avec ces travaux, chacun se fera un jugement.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur ROUXEL.

Monsieur ROUXEL rappelle qu'il avait demandé lors de la plénière que ce vote se fasse à bulletin secret, comme à Mareil-Marly et qu'il avait écrit pour affirmer cette demande. Il déplore que cela ne soit pas le cas ce soir.

Il réitère les propos qu'il a tenus lors de la réunion plénière, estimant qu'il est difficile de rester sur la question propre à cette délibération concernant la convention de groupement de commande sans entrer sur le fond de la question de la commune nouvelle mais qu'il va néanmoins essayer de se tenir à la délibération. Il estime, comme Madame GOMMIER, qu'aucun des quatre conseils municipaux n'est légitime à enclencher le moindre processus de fusion, n'ayant pas reçu mandat des électeurs pour cela. La réponse apportée par Monsieur le Maire ne le convainc pas. Selon lui, l'adaptation peut se faire au travers d'un vote de la population. L'argument selon lequel en général les gens votent de façon négative, celui selon lequel le taux de participation est faible doivent inciter à convaincre les habitants d'aller voter.

On se situe selon lui dans un schéma où beaucoup d'habitants n'ont pas encore compris la notion, n'ont pas identifié et saisi l'intercommunalité et il pense qu'ajouter une fusion sèmerait un trouble encore plus important.

Il considère que Monsieur le Maire demande ce soir au Conseil Municipal un chèque en blanc pour cette étude. Or à Mareil-Marly, un budget de 6 000 euros est annoncé, ce qui amène, en faisant un petit calcul, à un budget pour cette étude à hauteur de 66 000 euros. Il s'étonne également de ne pas voir figurer dans la délibération l'avis de la commission.

Monsieur le Maire répond que le budget de l'étude est d'environ 50 000 euros et confirme que la ville de Saint-Germain-en-Laye va assumer, en fonction de ses capacités contributives, la part la plus importante.

Il précise par ailleurs que l'intercommunalité et la commune nouvelle ne sont pas la même chose. Il ne s'agit pas des mêmes périmètres. La commune nouvelle vise à permettre à des entités ayant les mêmes compétences de s'associer pour continuer à faire la même chose. L'intercommunalité, elle, n'a pas les mêmes compétences et n'en exerce d'ailleurs que peu aujourd'hui. Les communes nouvelles exercent les compétences des communes et non celles de l'agglomération.

En ce qui concerne le référendum, Monsieur le Maire considère qu'il s'agit d'un sujet important et qu'il ne faut pas que les communes soient prises en otage. Cela ne veut pas dire que la porte est fermée mais il est extrêmement hésitant sur l'instrumentalisation de ce genre d'« outil » parce que l'on entend toujours, selon lui, ceux qui sont mécontents et la grande majorité silencieuse ne se mobilise pas. Il donne raison à Monsieur ROUXEL sur le fait que c'est aux élus municipaux d'inciter les citoyens à voter mais souvent ce genre de consultation est pris en otage et il considère que c'est dommage sur un sujet qui est important. D'autres moyens existent, et Monsieur LEVEQUE en a rappelé un certain nombre mais c'est à l'ensemble des élus de réfléchir pour faire émerger ces moyens, d'identifier ensemble les ateliers et les outils de concertation qu'il est possible de mener.

Il précise que Monsieur ROUXEL peut demander le vote à bulletin secret. C'est l'une des dispositions du règlement intérieur et il faut seulement qu'un tiers des membres du Conseil Municipal le demande. Néanmoins, Monsieur le Maire estime qu'il faut agir en transparence et ne pas se cacher derrière un

isoloir. Il n'a d'ailleurs aucun doute sur le fait que Monsieur ROUXEL va afficher ses convictions à travers ce vote.

Madame GOMMIER indique qu'elle a bien pris note de la réponse de Monsieur le Maire. Comme elle avait commencé son propos en disant que son groupe n'avait pas d'*a priori*, elle annonce que ses membres voteront donc en faveur de la mise en place de cette étude.

Monsieur le Maire la remercie et soumet au vote la délibération proposée.

La délibération est adoptée à la majorité, Monsieur ROUXEL votant contre.

N° DE DOSSIER : 17 I 28 – DEMANDE DE CLASSEMENT DE LA VILLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE EN STATION CLASSEE DE TOURISME

Madame RICHARD rappelle que Saint-Germain est une ville au passé prestigieux, une ville internationale, artistique, sportive, culturelle, ville nature également. Pour toutes ces raisons, il est proposé au Conseil Municipal de solliciter Monsieur le Préfet des Yvelines afin d'obtenir le classement de la commune de Saint-Germain-en-Laye en tant que station classée de tourisme. Cela correspond à une offre touristique d'excellence qui lui est reconnue.

Madame RICHARD ajoute que la commission « Services à la population » a émis un avis favorable à l'unanimité.

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit de solliciter un renouvellement de classement, impacté par la mise en intercommunalité de l'office de tourisme de Saint-Germain-en-Laye. Il soumet au vote la délibération proposée.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

N° DE DOSSIER : 17 I 29 – APPROBATION DE LA DÉLIBÉRATION N°17-123 DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION RELATIVE A LA RESTRUCTURATION DES COMPÉTENCES FACULTATIVES DES ANCIENS EPCI

Monsieur le Maire indique qu'il s'agit ici d'approuver une délibération intercommunale concernant des restructurations de compétences facultatives des anciens EPCI. Ce sont des compétences – essentiellement l'aménagement numérique et certains transports – qui étaient exercées par Maisons-Mesnil et par la CABS, et qui ne seront plus exercées dorénavant au sein de la communauté d'agglomération.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur LEVEQUE.

Monsieur LEVEQUE considère qu'il y a quand même une incohérence à renvoyer le développement du haut débit à la commune alors qu'a été laissé dans le projet de territoire voté le 7 décembre, page 15, « la communauté d'agglomération a pour mission de finaliser le développement du haut débit et de le promouvoir ». Il demande donc s'il est possible de lui expliquer cela.

Monsieur le Maire répond qu'il ne peut pas l'expliquer mais qu'il peut transmettre sa question à Pierre FOND, le président de la CABS. Il donne la parole à Monsieur LAZARD.

Monsieur LAZARD observe qu'il faut vraiment lire la délibération pour y comprendre quelque chose. Il s'étonne de voir que, alors qu'il pensait que les communautés de communes étaient bien loin, on se rattache à une communauté de communes. Les strates s'accumulent les unes avec les autres et cela

devient difficilement compréhensible. Il y a pléthore, on ne sait pas qui est responsable de quoi, ce qui est un peu décevant. Il indique que son groupe suivra Monsieur le Maire parce que c'est lui...

Monsieur le Maire soumet au vote la délibération proposée.

La délibération est adoptée à la majorité, Monsieur CAMASSES, Monsieur LÉVÊQUE, Madame SILLY, Monsieur ROUXEL votant contre.

N° DE DOSSIER : 17 I 30 – APPROBATION DE LA DÉLIBÉRATION N°17-124 DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION RELATIVE AU TRANSFERT DES ZONES ÉCONOMIQUES COMMUNALES

Monsieur AUDURIER indique que cette nouvelle délibération relève de la même problématique, puisque le 9 novembre ont été votées la création et la définition des ZAE. Il considère que l'on entre là vraiment dans le concret et dans l'une des rares compétences où l'intercommunalité devrait pouvoir exercer ses talents au cours des prochains mois avec des équipes adéquates puisqu'il s'agit de définir les zones d'activité économique. Une trentaine à peu près ont été recensées, quatre sont situées sur le territoire de Saint-Germain-en-Laye. Il s'agit de la partie de la lisière Pereire où il y a des bureaux, le Plateau du Bel Air, la partie du Grand Cormier dont il a été parlé précédemment et enfin la partie, au nord de la plaine agricole, où sont situées les installations du SIAAP. Ce sont des zones où la communauté d'agglomération va exercer sa compétence en animation économique – recherche, aide à l'installation et accueil d'entreprises – mais ne peut intervenir qu'avec l'accord explicite de la commune concernée s'il s'agit d'une acquisition foncière ou d'un aménagement foncier. Il est donc demandé de prendre acte de la création officielle de ces ZAE et du déploiement de la compétence intercommunale dans le cadre de ces zones.

Monsieur le Maire donne la parole Monsieur LEVEQUE.

Soulignant qu'il est jeune dans cette communauté, Monsieur LEVEQUE indique qu'il n'arrive pas à comprendre la visibilité de ce transfert et les conséquences que cela peut avoir, notamment dans les zones actuellement en cours de développement, par exemple la zone d'activité économique les Trembleaux de Sartrouville. Par conséquent son groupe va s'abstenir sur cette délibération.

Monsieur le Maire considère que l'observation de Monsieur LEVEQUE trouvera écho chez Gilbert AUDURIER qui ne cesse, depuis longtemps, de relever ce genre de choses. Il pense que cette rédaction, qui est plus que sibylline, a comme objectif de générer ce genre de commentaire. Personne ne comprend rien et c'est, selon lui, fait exprès.

Monsieur AUDURIER souhaite apporter une précision. Il se trouve que dans les ZAE il y a des ZAC, qui sont des zones d'aménagement concerté qui avaient été créées par l'ancienne communauté de communes de la Boucle de Seine, donc Trembleaux 1, Trembleaux 2 et Les Bordes. Ce sont des ZAC intercommunales situées sur des terrains qui appartenaient à cette communauté de communes et qui ont été transférées à la communauté d'agglomération. Celle-ci est donc propriétaire et gestionnaire des terrains qu'elle a la charge de vendre, d'aménager, etc., et d'en financer les voiries. Par contre dans les ZAE hors ces ZAC, la voirie reste communale.

Monsieur le Maire soumet au vote la délibération proposée.

La délibération est adoptée à la majorité, Monsieur CAMASSES, Monsieur LÉVÊQUE, Madame SILLY s'abstenant, Monsieur ROUXEL votant contre.

Monsieur le Maire indique qu'il va passer la parole à Monsieur MIRABELLI, nouveau vice-président du SIVOM, qu'il félicite, pour présenter le rapport d'activité de deux syndicats intercommunaux.

N° DE DOSSIER : 17 I 31 – RAPPORTS D'ACTIVITÉ DES SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

Monsieur MIRABELLI rappelle, s'agissant du SIVOM que tous les éléments ont été détaillés dans le rapport. Le SIVOM a des compétences diverses, parmi lesquels la fourrière pour les véhicules et pour les animaux, la gestion du SDIS, service départemental d'incendie et de secours. Dépend également de ce syndicat le Centre de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie. Il a enfin également en charge des vignes et, en prévision, la création de ruches, encore au stade des études.

La gestion des aires d'accueil pour les gens du voyage a été normalement transférée depuis janvier 2016. Le SIVOM en a néanmoins encore la charge pendant un an, en raison de quelques difficultés pour la transition.

Monsieur MIRABELLI mentionne un sujet important, le fait que la fourrière est implantée au milieu des futurs terrains du centre de formation du PSG. Il y a donc urgence à organiser son déménagement et différentes pistes sont actuellement examinées.

Par ailleurs le SEY, Syndicat d'énergie des Yvelines, qui reprend aussi le Val-d'Oise, a pour objet le contrôle technique et financier, l'acheminement de l'énergie, l'inventaire des ouvrages, la sécurité, la qualité, la maintenance, l'investissement, l'aide aux communes par exemple en matière de groupement de commande, etc., tout ce qui est lié à l'électricité ou au gaz.

Le rapport concernant ce syndicat est lui aussi bien détaillé et Monsieur MIRABELLI indique qu'il se tient à la disposition des membres du Conseil Municipal qui souhaiteraient poser des questions.

Monsieur LAZARD indique avoir vu, s'agissant des interventions du SDIS, qu'il y avait eu 182 accidents sur la commune de Saint-Germain-en-Laye, ce qui lui paraît énorme, et demande à Monsieur MIRABELLI s'il a une idée des lieux les plus accidentogènes de la Ville.

Monsieur MIRABELLI rappelle qu'il est récemment élu et qu'il ne dispose pas encore de ce type d'information.

Monsieur le Maire précise que le SIVOM centralise seulement la gestion du 13^e mois des pompiers et qu'il ne sait pas si cela justifie un chapitre sur leur activité. Il ne s'agit pas du rapport annuel de l'activité des pompiers sur Saint-Germain.

Monsieur MIRABELLI indique que ce rapport comporte quand même quelques détails sur l'intervention des pompiers par villes.

Pour Monsieur le Maire, cela ne retire rien à la pertinence de la question de Monsieur LAZARD, qui mérite d'être posée et de recevoir une réponse, même s'il n'est pas en mesure de l'apporter ce soir.

Monsieur MIRABELLI ajoute, concernant le SIVOM, qu'il y a des projets intéressants dans le cadre du déplacement de la fourrière, notamment le développement par exemple des ressourceries, avec du personnel en réinsertion professionnelle, ainsi qu'un projet de récupération de voitures qui seraient destinées à la casse, pour les réparer et les mettre à disposition de personnes n'ayant pas de voiture, qui pourraient les louer pour un ou deux jours à un tarif peu onéreux.

Monsieur CAMASSES observe que ce que vient de dire Monsieur MIRABELLI n'est pas dans le rapport. Son groupe a l'habitude de le dire, le rapport du SIVOM est en général clair et bien fait. Il va à l'essentiel de différentes activités dont le SIVOM garde la compétence. Sont toutefois demandées des améliorations rédactionnelles.

Il remarque que l'intercommunalité n'entreprend rien, et les dernières décisions qui viennent d'être évoquées le prouvent, pour prendre en charge certaines compétences du SIVOM ou qui se situent au

niveau des communes, à l'exception de l'aire d'accueil des gens du voyage, parce que cela a été imposé par le législateur.

Dans les améliorations souhaitables pour le prochain rapport, le groupe de Monsieur CAMASSES attend davantage de clarté dans la répartition des 4 millions d'euros des fonds de fonctionnement, par exemple, ou les 150 000 euros de la section d'investissement du syndicat, une présentation un peu plus détaillée des projets. Monsieur MIRABELLI vient par exemple d'évoquer la fourrière, le projet de recyclerie, etc. Dans le rapport, ce projet ne représente qu'une phrase dont la moitié est en rapport avec le PSG.

Le groupe « Saint-Germain autrement » souhaite également une description des principaux contrats avec les prestataires dont l'existence est mentionnée – sans qu'ils soient cités – dans le rapport.

Monsieur CAMASSES indique que pour trouver des informations il est allé regarder les documents de séance. Il y est fait allusion à plusieurs reprises au rapport d'orientations budgétaires, sans qu'une seule diapositive de présentation, un résumé, un seul chiffre, ne soit insérés dans ces documents ni dans le rapport d'activité. Même en faisant une analyse détaillée des comptes, il est difficile de comprendre tous les engagements financiers du syndicat.

Il observe que de cette exploitation des procès-verbaux de séance il a tiré une information intéressante, qui est que le quorum pour délibérer est atteint seulement une fois sur deux à peu près. Monsieur le Président LEVEL a adressé un courrier aux maires de chacune des communes dont l'absentéisme est élevé, dans lequel il rappelle que les maires peuvent nommer de nouveaux délégués qui devront réellement assister aux séances. Le groupe « Saint-Germain autrement » partage ce point de vue. Il considère qu'il conviendrait de réduire le nombre de délégués par commune et qu'un seul représentant devrait suffire pourvu qu'il soit présent.

Monsieur le Maire assure que les absences ne proviennent pas des représentants de Saint-Germain-en-Laye.

Monsieur CAMASSES signale qu'il y a des retraités bénévoles prêts à participer au CA du SIVOM, et demande à Monsieur MIRABELLI, nouveau vice-président, de faire bouger les choses.

Monsieur le Maire indique que les commentaires de Monsieur CAMASSES seront adressés par l'intermédiaire de Monsieur MIRABELLI au président du SIVOM. Il considère néanmoins que ce ne sont pas les procès-verbaux qu'il aurait été utile de consulter, mais le budget, qui doit être accessible et dont Monsieur CAMASSES aurait pu obtenir une copie.

Au sujet du SEY 78, Monsieur CAMASSES souhaite rappeler quelle armée mexicaine constitue ce syndicat. Il était constitué, la dernière fois, d'un bureau de 24 membres, dont 9 vice-présidents auxquels se sont rajoutés, depuis, 11 assesseurs, ainsi que d'un Conseil de 89 membres, ce qui fait quatre fois le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye. De plus, le SEY 78 s'est regroupé dans le Pôle énergie Île-de-France, Super syndicat régional. Monsieur CAMASSES demande quelles sont les raisons qui poussent des élus à constituer des assemblées pléthoriques et à s'affranchir du contrôle démocratique.

L'autre fait marquant de l'année 2016, outre ce regroupement, est une rencontre petit-déjeuner, ce qui paraît étonnant. Sans mettre en avant les économies que cela peut générer, le groupe de Monsieur CAMASSES estime qu'un gros travail de réduction, d'harmonisation et d'efficience est sûrement à faire en effectuant la dissolution du syndicat et en transférant ses compétences au département.

Le Conseil Municipal prend acte de la présentation des rapports du SIVOM et du SEY.

Monsieur le Maire indique que l'ordre du jour est épuisé mais qu'il a été saisi de deux questions diverses. Il donne la parole à Monsieur ROUXEL pour présenter la première question.

QUESTIONS DIVERSES

Question de Monsieur ROUXEL :

« Monsieur le Maire,

En ce conseil Municipal de fin d'année, à l'heure où certains sont déjà tournés vers la dinde et où d'autres ont presque les skis aux pieds, je vous pose une question très simple, qui appelle en réponse juste un chiffre. À service égal, quelle est la somme que nous économisons grâce à l'intercommunalité ?

Merci pour votre réponse, Monsieur le Maire, et bonnes fêtes à l'ensemble du Conseil. »

Réponse de Monsieur le Maire :

« Monsieur ROUXEL,

Les transferts de compétences de la communauté d'agglomération se font à périmètre égal. Ils n'ont aucune influence sur le budget global de la Ville. En effet, au moment du transfert, le résultat – recettes moins dépenses – de l'évaluation de la CLECT fait l'objet d'un ajustement de l'attribution de compensation de la Ville, en plus ou en moins, comme cela a été vu tout à l'heure, afin justement d'assurer une neutralité budgétaire. Il s'agit d'un jeu d'écritures comptables à somme nulle. Pensée comme une intercommunalité de projet plus que de gestion, on peut néanmoins attendre à moyen terme des économies d'échelle consécutives à la mutualisation de certains services. »

Question de Madame GOMMIER :

« Monsieur le Maire,

La révision du PLU est en cours, donc le nouveau PLU va dessiner le Saint-Germain de demain pour les 15 années à venir. C'est dire son importance. Une exposition a eu lieu pendant quatre jours à l'hôtel de ville, elle se poursuit quatre jours aux Rotondes, puis quatre jours au centre administratif pendant la trêve des confiseurs, au moment où les Saint-Germanoises sont peu disponibles pour aller la voir. Pourriez-vous s'il vous plaît prolonger l'exposition en janvier, avec des clés de lecture pour comprendre ce qui est exposé et en donner aussi dans le Journal de Saint-Germain des informations complètes. Les avis, d'autre part, qui auront été déposés à cette occasion seront-ils retranscrits sur le site de la mairie ?

Je vous remercie. »

Réponse de Monsieur le Maire :

« Madame GOMMIER,

L'exposition en cours s'est tenue pendant six jours à l'hôtel de ville. Elle se tient actuellement, jusqu'au 26 décembre, à la mairie annexe, et se tiendra du 26 décembre au 13 janvier au centre administratif. Elle se veut pédagogique et itinérante afin de toucher le plus grand nombre de Saint-Germanoises. Bien évidemment, il peut être envisagé de la prolonger de quelques jours en janvier. Toutefois, les travaux de révision générale se poursuivant, notamment sur le zonage et les OAP, le contenu de cette information délivrée va peut-être être amené à évoluer.

L'ensemble des remarques émises à l'occasion de cette exposition feront l'objet d'une restitution dans le cadre de l'enquête publique, une fois le PLU arrêté. Enfin, pour compléter votre information, nous

vous rappelons qu'un site Internet dédié à la révision générale du PLU est accessible à partir d'un lien sur le site de la Ville et que le Journal rend compte régulièrement des avancées du dossier. »

Monsieur le Maire remercie les membres du Conseil Municipal et leur souhaite d'excellentes fêtes de fin d'année. Il observe que cette année a été une année difficile et souhaite remercier toutes et tous, quels que soient les groupes auxquels ils appartiennent, du soutien qu'ils lui ont à titre personnel manifesté au cours de cette année, quelles que soit les opinions qu'ils aient eues. Il veut louer la qualité de leurs échanges, de leurs débats et en tout cas la courtoisie de leurs rapports, en espérant que malgré les sujets de divergences et les oppositions qu'ils pourront avoir en 2018 cette qualité de leurs relations pourra perdurer.

Il leur donne rendez-vous le 13 janvier 2018 pour les vœux de la municipalité, qui se feront sur inscription.

La séance est levée à 00h15.

La secrétaire de séance,

Karine LIBESKIND

